

# BULLETIN DE DOCUMENTATION



19<sup>e</sup> Année

31 MAI 1963

N° 9

## SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de mai) . . . . .	2
2. Chambre des Députés (Mois de mai). . . . .	2
3. La Naissance et le Baptême de S.A.R. le Prince Guillaume . . . . .	3
4. Inauguration de la XV <sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg, la «Foire du Millénaire» . . . . .	5
5. La Journée des Maires et Bourgmestres des Villes et Centres de l'Ancien Duché, organisée dans le cadre des fêtes du Millénaire de Luxembourg . . . . .	10
6. Le « Memorial Day » à Luxembourg . . . . .	12
7. Le Centenaire de la Croix Rouge Internationale célébré à Luxembourg . . . . .	14
8. Les Fêtes de Jumelage entre les Villes d'Arlon et de Diekirch . . . . .	18
9. Le Congrès International de l'Union des Résistants pour une Europe Unie à Luxembourg . . . . .	21
10. Nouvelles de la Cour . . . . .	23
11. Conseil de Gouvernement. - Réunions durant le mois de mai . . . . .	23
12. Nouvelles diverses . . . . .	24
13. Le Mois en Luxembourg (Mois de mai) . . . . .	30

## Mémorial (mois de mai)

### Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 15 mai 1963 approuve l'Instrument pour l'amendement de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, adopté par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail à sa 46<sup>me</sup> session, à Genève, le 22 juin 1962.

\*

### Ministère des Finances.

Un règlement ministériel du 20 avril 1963 modifie l'arrêté ministériel du 15 octobre 1959 concernant la subvention d'intérêt revenant à ceux qui ont contracté des dettes auprès de la Caisse d'Épargne de l'État en vue de la construction ou de l'acquisition d'une maison d'habitation.

La loi du 28 mai 1963 arrête le Budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1963.

\*

### Ministère de l'Intérieur.

La loi du 11 mai 1963 modifie la loi électorale du 31 juillet 1924.

\*

### Ministère de la Santé Publique.

Deux règlements ministériels du 18 avril 1963 ont pour objet la création d'un Conseil Médico-Social et d'un Conseil Supérieur d'Hygiène.

\*

### Ministère des Transports.

Un règlement ministériel du 16 avril 1963 fixe les modalités de fonctionnement d'un système de contrôle pour les véhicules automoteurs et remorques et les prix des contrôles.

Un règlement grand-ducal du 7 mai 1963 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques.

\*

### Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 26 avril 1963 déclare d'obligation générale l'annexe au contrat collectif pour l'industrie du bâtiment du 1<sup>er</sup> mars 1961 conclu le 7 février 1963 et l'avenant à cette annexe conclu le 3 avril 1963.

Un règlement grand-ducal du 26 avril 1963 a pour objet le statut du personnel de la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics et de la Caisse de maladie des employés privés.

Trois règlements ministériels du 13 mai 1963 ont pour objet la fixation d'un salaire minimum subsidiaire.

## Chambre des Députés (mois de mai)

- 2 mai 1963 : 50<sup>e</sup> séance publique. — Allocution de Monsieur le Président à l'occasion de la naissance de Son Altesse Royale le Prince Guillaume. — Proposition de loi portant modification de la loi électorale du 31 juillet 1924 (N<sup>o</sup> 881). Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet de modifier les articles 147, 148, 153, 156, 157 et 195 de la Loi électorale du 31 juillet 1924 (N<sup>o</sup> 951). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —
- 7 mai 1963 : 51<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État (N<sup>o</sup> 913). Discussion générale. —
- 8 mai 1963 : 52<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État (N<sup>o</sup> 913). Continuation de la discussion générale. —
- 9 mai 1963 : 53<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État (N<sup>o</sup> 913). Continuation de la discussion générale. —
- 14 mai 1963 : 54<sup>e</sup> séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État (N<sup>o</sup> 913). Continuation de la discussion générale. —  
Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —
- 15 mai 1963 : 55<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État (N<sup>o</sup> 913). Continuation et fin de la discussion générale. —
- 16 mai 1963 : 56<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État (N<sup>o</sup> 913). Discussion des articles. —
- 21 mai 1963 : 57<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1963 (N<sup>o</sup> 930). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi

fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (N° 913). Continuation de la discussion des articles. Adoption des articles 14 à 21 et 23 à 25. —

22 mai 1963 : 58<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (N° 913). Lecture et vote des articles. Adoption des articles 22 et 26 à 39. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de la mise en vigueur de la loi correspondante fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (N° 975). Rapport de la Commission spéciale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. —

28 mai 1963 : 59<sup>e</sup> séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Dépôt de différents projets de loi. — Projet de loi portant approbation de la Convention, signée à Paris, le 14 décembre 1957, concernant les mesures à prendre par les Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale pour permettre à l'Agence pour le contrôle des armements d'exercer efficacement son contrôle et établissant la garantie d'ordre juridictionnel prévue par le Protocole N° IV du Traité de Bruxelles modifié par les Protocoles signés à Paris, le 23 octobre 1954 (N° 936). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention portant exécution des articles 55 et 56 du Traité Benelux (N° 927). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du

second vote constitutionnel. — Vote sur les motions déposées à l'occasion de la discussion du projet fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. —

29 mai 1963 : 60<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Motion concernant le projet de loi fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. — Projet de loi ayant pour objet de protéger au Grand-Duché de Luxembourg les titres d'enseignement supérieur (N° 780). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote des articles amendés. Vote réglementaire sur l'ensemble par appel nominal. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à faire construire à Mersch un bâtiment destiné à loger le Centre de Formation Rurale pour Jeunes Filles (N° 952). Rapport de la Commission agricole. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Quatrième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe, signé à Paris, le 16 décembre 1961 (N° 937). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été validée et modifiée par la loi du 11 août 1958 (N° 900). Rapport de la Commission spéciale. —

30 mai 1963 : 61<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi portant modification de la loi du 26 mai 1954, réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été validée et modifiée par la loi du 11 août 1958 (N° 900). Continuation de la discussion générale. —

## La Naissance et le Baptême de S. A. R. le Prince Guillaume

Le 1<sup>er</sup> mai 1963, à 18 heures 44, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse héritière a donné le jour, au Château de Betzdorf, à un Prince qui portera le nom de Guillaume.

La nouvelle se répandit rapidement dans la Capitale, puisque peu de temps déjà après l'heureux événement survenu à Betzdorf cent et un coups de canon retentirent à Luxembourg, tirés par une batterie de la Force armée luxembourgeoise postée sur la hauteur du plateau du Rham, annonçant la naissance d'un prince aux habitants de la Capitale.

La nouvelle de l'heureuse délivrance de Son Altesse Royale fut portée officiellement à la connaissance du peuple luxembourgeois dans le Mémorial du 2 mai par les Membres du Gouvernement.

L'acte de naissance fut dressé le 4 mai 1963 par devant M. Jean-Pierre Mangen, Bourgmestre de la

Commune de Betzdorf. Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier se trouvant en voyage officiel aux Etats-Unis d'Amérique avec Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse au moment de la naissance du Prince Guillaume, la déclaration de naissance fut faite dans le délai légal par le Docteur Fr. d'Huart, Médecin de la Cour, en conformité des dispositions de l'article 56 du Code civil.

Le baptême de S.A.R. le Prince Guillaume eut lieu le 13 mai au Château de Betzdorf.

Avant la cérémonie du baptême eut lieu la signature de l'acte de délivrance par S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, par devant S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice. Cet acte fut signé en outre par deux témoins, S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, et

M. Jean-Pierre Mangen, Bourgmestre de la Commune de Betzdorf.

Nous reproduisons ci-après l'acte de délivrance signé le 13 mai :

#### *Acte de Délivrance*

L'an mil neuf cent soixante-trois, le treize mai à dix heures trente du matin,

Nous Pierre WERNER, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg,

et Paul ELVINGER, Ministre de la Justice, Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Nous nous sommes transportés au Château de Betzdorf, commune du même nom où étant,

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Jean-Benoît - Guillaume - Marie - Robert - Louis - Antoine - Adolphe - Marc d'Aviano, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, Prince Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme, né au Château de Berg le 5 janvier 1921,

Nous a fait connaître l'heureuse délivrance de Son Auguste Epouse :

Son Altesse Royale Joséphine-Charlotte-Ingeborg-Elisabeth-Marie-José-Marguerite-Astrid, Grande-Duchesse Héritière de Luxembourg, Princesse de Belgique, née à Bruxelles, le 11 octobre 1927,

Qui a mis au monde le premier mai mil neuf cent soixante-trois audit Château de Betzdorf, à dix-huit heures quarante-quatre minutes,

un enfant qui nous a été présenté et que nous reconnaissons, avec les témoins, être du sexe masculin et qui recevra les prénoms de Guillaume-Marie-Louis-Christian.

En foi de quoi, Nous Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et le Ministre de la Justice, avons, en présence des témoins, dressé en double exemplaire le présent procès-verbal, dont nous avons donné lecture à Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Jean - Benoît - Guillaume - Marie - Robert - Louis - Antoine - Adolphe - Marc d'Aviano, Grand-Duc Héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, Prince Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme,

Père du Prince nouveau-né ainsi qu'aux témoins ci-après désignés, à savoir :

Monsieur Alfred LÆSCH, Grand Maréchal de la Cour, Grand Croix avec Palme en or de l'Ordre de

mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau, Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

et

Monsieur Jean-Pierre MANGEN, Bourgmestre de la commune de Betzdorf, Chevalier de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau, qui en sa qualité d'Officier de l'état civil a dressé à la date du quatre mai mil neuf cent soixante-trois l'acte de naissance en conformité des dispositions légales en vigueur.

Et ont le Père déclarant et les dits témoins signé avec nous le présent procès-verbal dont un exemplaire sera déposé aux archives de la Maison Grand-Ducale et l'autre aux Archives de l'Etat.

A 11 heures eut lieu la cérémonie du baptême par S. Exc. Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Grand-Duc héritier, Son Altesse Impériale le Prince Louis Napoléon, parrain, Son Altesse Royale la Princesse Marie-Christine d'Aoste, marraine, de Son Altesse Royale Madame la Duchesse François Ferdinand de Hohenberg, née Princesse Elisabeth de Luxembourg, avec Ses filles Anita et Sophie, et les Enfants Princiers Marie Astrid, Henri, Jean et Margaretha.

Assistèrent à la cérémonie du baptême S. Exc. M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, Mesdames Auguste Collart, Georges Reuter et Christian Calmes, Dames d'honneur, M. Jean-Pierre Mangen, Bourgmestre de la Commune de Betzdorf, M. Joseph Petit, Conseiller de Gouvernement, Chargé de la Direction du Service Information et Presse du Gouvernement, les Capitaines Norbert Prussen et Germain Frantz, Aides de Camp, le Docteur Emile Gretsch et M. Arthur Colbach, Président de l'Association des Journalistes Luxembourgeois.

Monseigneur l'Evêque de Luxembourg était assisté de Monseigneur Jean Hengen, Vicaire Général, Monseigneur Jules Jost, Secrétaire à l'Evêché, M. l'abbé Georges Vuillermoz, Secrétaire à l'Evêché, M. l'abbé Michel Michaely, Curé-doyen de Betzdorf et le Révérend Père Joseph Pletschette.

A l'issue de la cérémonie du baptême Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse héritière avait rejoint Leurs Altesses Royales et les personnalités qui y assistèrent.

# L'Inauguration de la XV<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg, la «Foire du Millénaire»

Le 23 mai 1963 a eu lieu à Luxembourg la cérémonie solennelle d'inauguration de la Foire du Millénaire en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

Les exposants de la 15<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg se recrutaient parmi 38 pays contre 33 en 1962. Les principales participations étaient, par ordre d'importance : la République Fédérale d'Allemagne avec 575 exposants contre 549 en 1962; le Luxembourg avec 417 exposants contre 379 en 1962; la Belgique avec 292 exposants contre 253 en 1962; la France avec 210 exposants contre 195 en 1962, soit un total de 1788 exposants en 1963 contre 1639 exposants en 1962.

Dix pays participaient officiellement à la quinzième Foire Internationale de Luxembourg, à savoir: la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, les Etats-Unis d'Amérique, la France, les Pays-Bas, l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, la Suisse et, pour la première fois cette année, le Brésil et l'Italie.

De très nombreuses personnalités assistèrent à l'ouverture de la Foire du Millénaire, notamment les Membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, les représentants des Institutions des Communautés Européennes, le Président et plusieurs Membres du Gouvernement ainsi que les personnalités de la vie publique et du monde industriel, financier, économique, commercial et artisanal luxembourgeois et étranger.

La séance d'inauguration fut ouverte par une allocution de bienvenue prononcée par M. Alphonse Weicker, Président du Conseil de gérance de la Foire Internationale de Luxembourg.

Ensuite M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, des Classes Moyennes et de la Justice, prononça un discours dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Altesses Royales,

En ce printemps de 1963 — année jubilaire de la Ville de Luxembourg — le peuple luxembourgeois et tous les amis de notre pays tournent leur regard avec une vénération et une admiration toute particulière vers notre Maison Souveraine.

Au moment même où Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, et Vous-même, Monseigneur, receviez, comme hôtes du Président Kennedy, un accueil si chaleureux de la part du peuple américain, Madame la Grande-Duchesse Héritière donna le jour au Prince Guillaume, son troisième fils et son cinquième enfant.

Vraiment la célébration du Millénaire de la capitale a débuté sous les plus heureux auspices. Veuillez accepter Monseigneur, Madame, nos très déférentes félicitations et nos sentiments de profonde gratitude.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

La quinzième Foire Internationale — la Foire du Millénaire — promet — dès l'ouverture — un succès éclatant, tant par le nombre sensiblement accru des exposants que par les prestigieuses participations officielles. Dans une section spéciale qui se nomme fièrement « Salon de la Production Nationale », les industriels luxembourgeois témoignent — très opportunément — de leur vitalité, de la qualité et de la variété de leur production et ils affirment leur foi dans l'avenir.

A tous, je souhaite de trouver — par leur participation à la Foire du Millénaire et en récompense de leurs efforts méritoires — encouragements et succès au cours des jours à venir.

Jetons toutefois un coup d'œil derrière les décors qui sont plantés avec tant d'assurances et d'optimisme, coup d'œil rapide, le Comité de la Foire ayant demandé aux orateurs de ce jour d'être brefs.

Il y a exactement un mois que les Classes Moyennes ont manifesté leur mécontentement de façon impressionnante. — De quoi s'agit-il ?

Pour dresser un bilan réaliste, il faut réunir et juxtaposer tous les éléments positifs et négatifs, c'est-à-dire, faire l'inventaire des réalisations et des revendications.

Cela nous permettra de tirer certaines conclusions valables pour tous.

Conscient de la vulnérabilité du commerce et de l'artisanat d'un très petit pays et de la nécessité de maintenir les Classes Moyennes, le Gouvernement a fait voter la loi d'établissement avec ses dispositions particulières réglementant les grands magasins, les coopératives et les succursales.

Cette même loi règle l'accès à la profession et est appelée à garantir le niveau professionnel des principaux groupes du secteur tertiaire.

Afin d'enrayer la concurrence déloyale nous avons réglementé sévèrement les ventes avec primes. — Peut-on faire davantage pour répondre au désir de protection des Classes Moyennes ? Où est le pays où l'établissement et l'accès à la profession sont réglés comme chez nous ?

Où à travers le monde, la concurrence des grands magasins, des magasins à succursales multiples et des coopératives de consommation, est-elle réglementée d'une façon aussi minutieuse qu'au Grand-Duché ?

Où les manifestations de la concurrence sous la forme de soldes, de ristournes, de primes, de colportage, sont-elles aussi délimitées ?

Il ne peut être question de pousser plus loin sur cette voie, l'âme du commerce étant la concurrence, — et cela à fortiori à l'heure du Marché Commun.

Pour diversifier notre production, pour tempérer les effets du monolithisme industriel, pour créer de nouvelles possibilités d'emploi dans nos campagnes, une politique favorisant la création d'industries nouvelles a été suivie avec méthode et succès. — Un système d'aides sélectives coordonnées, une loi cadre de relance économique doivent non seulement permettre de moderniser les entreprises existantes, mais surtout d'encourager leur expansion et — au besoin — leur reconversion. Cette cure de régénération, cet afflux de sang nouveau s'offre à la fois à l'industrie, à l'artisanat et au commerce.

Tout en défendant le pouvoir d'achat et la stabilité des prix, le Gouvernement a assoupli le contrôle des prix et a consenti à des libéralisations.

Je ne mentionnerai qu'en passant l'introduction du Ducroire, la réforme de la lettre de change, la loi sur les ventes à tempérament, les réformes et textes nouveaux en faveur de l'hôtellerie, des cabaretiers, la sécurité sociale des indépendants.

Quels sont les effets de ces mesures ?

Appliquées à bon escient dans une conjoncture en progression, ces mesures ont permis de maintenir le plein emploi, d'améliorer la productivité des travailleurs manuels et intellectuels, d'assurer des salaires, des rendements et des revenus croissants. Les investissements et la consommation ont été stimulés en même temps. Nous avons pu réaliser une balance commerciale favorable, tout en bénéficiant — au cours des dernières années — de termes d'échanges positifs.

Malheureusement il n'y a pas de mouvement uniforme dans l'économie internationale. Au cours de 1962 de nombreux pays ont dû enregistrer un net recul des taux d'accroissement de leur revenu national. Par notre structure particulière, nous en avons rapidement ressenti les effets. Notre indice de production a baissé de 211 à 202 par rapport à 1961. Le volume des transports par chemin de fer a diminué, les recettes de la sidérurgie et les rentrées fiscales ont baissé et même l'importation des voitures de tourisme est en recul. Par contre, le nombre des travailleurs a augmenté. La consommation des produits pétroliers s'est accrue. Les dépôts bancaires sous toutes les formes ont continué de se développer. L'activité dans la construction s'est maintenue.

Que faut-il en conclure ?

Notre économie plus que celle des autres pays montre en ce moment des signes de faiblesse. N'est-il pas inquiétant de constater — en lisant le rapport de conjoncture de la commission de la CEE récemment diffusé — que seul parmi les six pays, le Luxembourg accuse une régression de sa production industrielle à la fin de l'année 1962 et dans les premiers mois de 1963 ? Alors que chez nos voisins l'indice de la production industrielle marque une hausse légère — et que l'expansion conjoncturelle, y reprend visiblement, la situation dans notre pays — selon le document CEE — « demeure caractérisée par la faiblesse persistante du marché de l'acier ».

Cette situation deviendra sans aucun doute alarmante, si la régression de notre métallurgie, par suite de la concurrence effrénée et du dumping des pays

tiers, dénoncés par la Haute Autorité, s'accroît, — s'il se révélait que l'affaiblissement de notre sidérurgie n'était pas conjoncturel, mais structurel.

Au moment où le ralentissement économique rappelle les gouvernants à la prudence, les revendications deviennent plus impatientes et les critiques plus précises. On se plaint d'une mauvaise répartition, d'une redistribution défectueuse des revenus — du poids de la fiscalité — des charges sociales croissantes — d'un traitement discriminatoire de certains groupes sociaux au point de vue de la sécurité sociale — de la menace de disparition, qui pèse sur certains secteurs en général ou sur telles entreprises en particulier. —

Face à cette évolution de l'économie, et en présence des revendications et griefs soulevés de toutes parts il faut rappeler quelques vérités élémentaires, qui ne sont que trop souvent perdues de vue. Je ne m'adresse pas seulement aux Classes Moyennes, mais à tous les groupes sociaux sans exception, qu'ils soient salariés ou indépendants.

Premièrement :

On ne peut distribuer davantage que le produit national sous peine de provoquer l'inflation et la perte de substance générale.

Si la majoration des traitements et des salaires, les améliorations des conditions sociales traduisent les préoccupations distributives de la politique sociale, il ne faut pas perdre de vue les considérations productives de la politique économique.

En effet on ne saurait distribuer que ce qui a été créé. Or, il ne faut jamais oublier que les salaires aussi bien que les impôts constituent un élément des prix de revient et que c'est le niveau de ces prix de revient, qui détermine la compétitivité de notre production nationale tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

Notre politique salariale n'a-t-elle pas été trop inspirée du souci de suivre d'aussi près que possible l'évolution du coût de la vie, au risque de déchaîner la spirale inflatoire de l'augmentation successive et continue des salaires et des prix ? Il s'agira sans doute d'ajouter à ce critère social tendant à assurer la stabilité du pouvoir d'achat, le critère économique de la productivité.

Les partenaires sociaux sont intéressés aussi bien à l'augmentation de la productivité qu'à la répartition de ses fruits. Sur la base d'un dialogue entre délégués patronaux et délégués ouvriers — qui pourrait avoir lieu dans un conseil économique et social — une formule nouvelle devrait être trouvée qui lierait l'évolution salariale à l'évolution de la productivité.

Tenant compte de la nécessité de maintenir et d'accroître le revenu national, aussi bien que de l'utilité d'en assurer la distribution la plus équitable possible, les deux objectifs à poursuivre parallèlement par notre politique économique sont d'une part, le maintien du pouvoir d'achat par la stabilité des prix, — d'autre part, le maintien et le renforcement de notre compétitivité. Ces deux objectifs sont d'ailleurs liés, tout mouvement inflatoire se traduisant par une augmentation des salaires nominaux et des

charges sociales et fiscales. Or ces augmentations grèvent fatalement les prix de revient et compromettent ainsi la compétitivité, et tout ébranlement de la compétitivité se traduit fatalement par un rétrécissement du revenu disponible.

J'ai commencé par dire qu'on ne devrait distribuer davantage que le produit national. — Je rappelle en deuxième lieu, qu'une partie de ce produit national — à savoir les investissements — doit être soustraite à la consommation, sous peine d'étrangler le développement général.

En troisième lieu :

On ne peut réclamer en même temps le desserrement de l'étreinte fiscale et la participation de plus en plus massive de l'Etat à la sécurité sociale. Toute augmentation de la part d'un groupe dans le revenu national a pour conséquence de réduire la part des autres. C'est la fameuse parabole du partage du gâteau.

Et enfin :

Il est contradictoire et dangereux de demander à la fois des mesures de protection et de libéralisation. Il est illogique d'inciter l'Etat à s'immiscer dans les affaires, de continuer à lui demander de nouvelles subventions et de se plaindre ensuite d'interventionnisme ou de dirigisme.

C'est une vérité d'expérience qu'une intervention, même isolée de l'Etat, en appelle généralement bien d'autres dans la suite. L'Etat démocratique, tel que nous le concevons, doit freiner ses interventions dans les relations des agents économiques entre eux.

Le Gouvernement examine les problèmes économiques et sociaux avec les groupes qui les soulèvent. Il doit rechercher des solutions équitables et conformes au bien commun. Cela veut dire qu'il doit arbitrer. Cela comporte aussi que, placé devant ses responsabilités, il devra parfois dire — non —

Cela comporte d'autre part une réparation équitable des charges et le maintien d'un équilibre sain dans l'élaboration de toutes mesures à incidence économique et sociale. Il faudra éviter de renforcer des inégalités par des moyens initialement conçus pour les réduire.

Mesdames, Messieurs,

Notre économie a connu quelques belles années de progression. Nous avons suivi une politique d'expansion par la stabilité. S'il n'y a plus de stabilité, il y aura rupture et ce sera la fin de l'expansion.

Est-ce que ces prémisses favorables seraient en voie de disparition ?

Le chiffre indice vient d'éclater et de faire un bond de 2,5 points. Les prix de quelques denrées principales sont en hausse. Mon département est harcelé de demandes d'augmentations de marges et de prix. Le salaire minimum relevé fin avril à 25 francs l'heure, vient d'avancer à 26 francs, par l'échéance d'une tranche indiciaire. Les salaires de la sidérurgie et du bâtiment ont été relevés il y a quelques semaines; les traitements des fonctionnaires et employés de l'Etat sont en instance de révision.

Un mouvement général de hausses s'est déclenché.

Il y aura évidemment une répercussion sur les coûts de production, sur les prix et la compétitivité. Cette évolution peut menacer la croissance économique. Il faut savoir où on va. Tous ceux qui tentent d'obtenir — directement ou indirectement des augmentations de salaires et de revenus inconsidérés — tous ceux qui poussent à une hausse des prix excessifs, sont les agents inconscients de l'inflation. —

Nous ne parviendrons pas à freiner la dégradation de notre situation économique par des formules ou des plans valables pour des pays plus grands, mais par une politique de sage modération, sur la base d'une programmation à la mesure de notre économie, librement consentie et élaborée par les représentants de tous les secteurs économiques.

Par la sagesse des gouvernants, mais aussi par celle des mandataires et des porte-parole de tous les groupes sociaux, nous pourrions retrouver au cours des mois à venir notre équilibre, notre stabilité, et reprendre d'un pas plus ferme la marche vers l'avenir. »

M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adressa en ces termes à Leurs Altesses Royales et aux nombreux invités d'honneur:

« Altesses Royales,  
Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Les foires, telles que celle qui s'ouvre en ce jour, sont traditionnellement des démonstrations du progrès économique et social atteint dans une communauté limitée ou élargie. La philosophie économique, qui est à leur base, est généralement en avance sur les idées reçues. Le seul fait qu'une foire internationale soit organisée, révèle une tendance à la coopération, un élargissement des horizons et des marchés, un effort libérateur des entraves qui s'opposent à l'échange des biens et des services. Il en fut ainsi de tous les temps.

A l'occasion de l'ouverture de cette Foire du Millénaire, nous ne pouvons échapper au penchant de rechercher les précédents en remontant le cours de l'histoire. Or, celui qui est resté le plus significatif pour nous fut la création d'une foire de huit jours à Luxembourg, à commencer du jour de la Saint-Barthélémy, par Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, le 20 octobre de l'an 1340. Cette foire, la „Schuebermess" qui subsiste comme une occasion de réjouissance foraines et de sauteries, était alors un geste économique d'avant-garde. En effet, à l'époque, notre bon comte Jean entendait prendre une initiative „pour le profit et l'avancement de notre pays et 'especialement' de la ville de Luxembourg", en vue du développement en pleine sécurité des transactions commerciales. A cet effet la Charte de 1340, conservée dans les archives de la ville de Luxembourg, accorde aux marchands de tous pays et de quelconque condition qu'ils soient, franchise fiscale, sécurité juridique et protection policière.

L'ingéniosité des hommes mise au service des égoïsmes nationaux a su inventer au cours des siècles et plus particulièrement pendant la première moitié du nôtre, d'autres entraves à l'échange des biens,

plus subtiles que celles que devait contrecarrer la charte de la Schobermesse. Un mouvement de réaction s'est dessiné après la dernière guerre. Les diverses initiatives d'intégration économique qui en découlent — le Benelux, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, la Communauté Economique Européenne, demain les arrangements tarifaires et économiques avec les pays d'outre-atlantique — organisent de vastes marchés à l'échelle de notre temps. Ce mouvement de libération des échanges et d'extension des marchés paraît irréversible. Il est consacré par un courant d'opinion qui y voit, à juste titre, un facteur décisif de progrès humain. Il est susceptible néanmoins de connaître des revers et des accommodements eu égard au développement inégal des nations. Au moins les pays industriels ne devraient-ils plus le remettre en cause entre eux.

La Foire annuelle nous fournit aussi l'occasion de scruter la santé de notre organisme économique national. C'est un avertissement fort opportun que Monsieur le Ministre des Affaires Economiques vient de signifier à tous ceux qui sont responsables de l'évolution économique et sociale dans notre pays. Il détonne un peu sur le fond de réjouissances publiques et d'évocations complaisantes qui marquent nécessairement le millénaire du pays et de la ville de Luxembourg. Mais la précarité économique a été le propre de notre destin national pendant de si longs siècles que, même si la récente évolution économique ne nous causait de préoccupation immédiate, il aurait fallu l'évoquer et rappeler la limitation des ressources dans le seul souci de donner un aperçu complet des réalités nationales.

Il est vrai qu'en l'an 1963 nous sommes mieux armés pour affronter les périls qui nous guettent que pendant les époques historiques antérieures. Le Luxembourg n'est plus complètement livré aux aléas des cycles et des accidents économiques, à condition que les pouvoirs publics aussi bien que les milieux professionnels analysent avec lucidité et froide objectivité les données économiques sous-jacentes et qu'ils donnent les orientations nécessaires sans rechercher les voies de la plus grande facilité. Or, paradoxalement, l'exiguïté de notre pays ne facilite pas toujours la claire vue des choses, parce que nous risquons de prendre trop peu de distance à l'égard des sollicitations immédiates. Dans ces conditions, les tentatives de présenter les problèmes et leurs solutions dans une vue synthétique et globale ne rencontrent pas toujours les faveurs des administrés et de leurs groupements.

C'est cependant de cette façon que les problèmes se posent à l'heure actuelle. D'où cet appel lancé de divers côtés pour promouvoir une programmation plus systématique.

Mais avant que le budget économique ne s'étale devant nos yeux en termes chiffrés, nous devons agir et reconnaître les impératifs économiques et sociaux.

Les investissements industriels en cours, la reconversion et l'équipement de l'agriculture viennent compléter le courant d'investissements publics qui persiste depuis la fin de la guerre. En ce sens, nous

sommes attelés à une tâche exaltante d'expansion qui doit garantir un avenir de prospérité.

Mais l'expansion et la conversion posent des problèmes complexes. Elles tendent à développer la consommation nationale dans l'immédiat à un rythme accéléré et à anticiper sur le rendement effectif des nouveaux investissements. Le gonflement de la consommation, qui porte essentiellement sur des articles importés et qui résulte tant de l'augmentation des rémunérations salariales que des progrès de la législation sociale, nous confronte avec des problèmes de distribution du revenu national, au sujet desquels l'opinion publique est très sensibilisée. La justice distributive dans les charges fiscales et parafiscales d'une part, dans les revenus et les prestations sociales d'autre part, tend à devenir la préoccupation essentielle de notre politique. Dans un tel climat les réformes fiscales envisagées, le réaménagement du système de la sécurité sociale risquent d'être laborieux.

Nous abordons donc une phase de l'évolution nationale, où le souci de ne pas obérer nos coûts de production doit se concilier avec celui du progrès humain, culturel et social. Ce sera une partie serrée qui se jouera entre la production et la consommation. C'est à ce moment qu'un inventaire réaliste de nos ressources nationales s'impose, que nous devons scruter les méthodes et les limites des redistributions de revenus. Nous maîtriserons le problème seulement par la rigueur intellectuelle, l'objectivité et l'esprit de compréhension dans les compromis interprofessionnels indispensables. »

Après le discours de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Emile Hamilius, Président d'honneur du Comité de Patronage et Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, prononça l'allocution suivante avant de déclarer ouverte la Foire du Millénaire :

« Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

Il est des jours fastes que l'on vit avec une satisfaction particulière et une légitime fierté. Tel est le jour que nous vivons aujourd'hui !

La présente cérémonie d'inauguration de la 15<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg, réunion brillante et représentative de l'élite du monde économique, n'est-elle pas en effet le témoignage éclatant de la place au soleil qu'a réussi à se créer le petit Luxembourg parmi les nations ?

Par Leur haute présence LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, et Madame la Grande-Duchesse héritière ont tenu à donner à cette séance inaugurale un cachet et un brillant particuliers, et à souligner combien cette importante manifestation économique est fortement ancrée dans les habitudes et les cœurs luxembourgeois.

Leur bonne grâce, Leur aménité, Leur curiosité intelligente, l'art de s'intéresser aux affaires les plus diverses avec une égale clairvoyance, nous touchent de nouveau profondément.

C'est vers Elles que montent unanimes les hommages des sentiments de gratitude respectueuse et d'indéfectible attachement de la population luxembourgeoise.

L'hommage de nos saluts et de notre reconnaissance va ensuite à Messieurs les Ministres ici présents, aux autorités et aux personnalités officielles qui à aucun moment n'ont cessé de prodiguer leur appui à cette belle œuvre de travail et de paix.

Que les orateurs qui m'ont précédé agréent mes vives félicitations pour leurs discours si élevés et compétents.

Je salue très chaleureusement les chefs des Missions diplomatiques, dont la présence constitue une marque d'estime à notre égard et donne d'autant plus d'éclat à la présente cérémonie.

Il m'est très agréable de présenter mes vœux de bienvenue à toutes les personnalités de la vie économique européenne, ainsi qu'aux représentants de la presse — cette grande puissance moderne — qui dès le début ont encouragé et soutenu les organisateurs de la Foire Internationale de Luxembourg.

Je me dois encore de féliciter les membres du Comité de Gérance, et tous ceux qui par la somme de leur dévouement et de leur compétence ont su faire de notre foire, une fenêtre grande ouverte sur le monde, et d'applaudir à leur réussite.

A cette réussite, les nombreux exposants, accourus de partout pour étaler à Luxembourg les fruits de leur esprit inventif et de leurs activités professionnelles, portent cependant une très large part. Qu'ils soient remerciés d'avoir répondu avec un si grand empressement à mon appel de l'année dernière de « participer nombreux à la Foire du Millénaire 1963 et de contribuer de toutes les façons à lui donner l'éclat qu'il convient ».

Que vous dirais-je des Foires Internationales qui n'ait été dit et répété ?

En cette année du Millénaire de la fondation de la ville de Luxembourg, veuillez cependant me permettre de faire une très brève rétrospective sur le développement des foires dans notre capitale.

Les origines des foires actuelles remontent aux foires de marchandises du moyen-âge, dont l'une des plus importantes était pendant longtemps la foire de la St-Barthélémy, créée par Jean l'Aveugle en 1346.

Au fil des siècles les conceptions économiques changeaient, et le caractère des foires s'adapta à cette évolution.

Luxembourg peut tirer fierté du fait d'avoir, devançant la France et la Belgique, suivi l'exemple britannique, et d'avoir, au mois d'août 1852, organisé une exposition à caractère international, qui fut la première du genre sur le continent.

1922 marque une autre date, celle du début des foires-échantillons.

Avec l'inauguration de la première Foire en 1948, cette entreprise reçut une base d'organisation assez solide pour en garantir la permanence.

Prestige et succès d'année en année augmentèrent. En 1953 fut créée la Société de la Foire Internationale de Luxembourg et la même année elle fut ad-

mise à l'Union des Foires Internationales. Déjà en 1955 elle put s'installer dans son magnifique Palais d'Exposition.

Evolution constante, réussite entière !

Et chaque année, notre Foire était empreinte d'un cachet spécial, placée sous un signe particulier.

Si celle de 1956 exprimait la confiance et l'espoir, celle de 1957, la coopération dans le travail et le rapprochement entre les peuples, l'année 1958 prit pour thème : l'homme.

Il est donc tout naturel qu'en cette année jubilaire, 1963, nous placions la Foire Internationale de Luxembourg sous le vocable du Millénaire de la Ville de Luxembourg.

Je suis convaincu qu'elle éclipsera toutes celles qui l'ont précédée.

Altesses Royales,

Excellences, Mesdames, Messieurs.

Dans ma qualité de Bourgmestre de la capitale et de Président d'Honneur de la Foire Internationale, je déclare ouverte la

„Foire du Millénaire” ».

Après cette cérémonie Leurs Altesses Royales et les invités d'honneur visiteront longuement les stands de la Foire Internationale de Luxembourg.

A midi un déjeuner fut offert en l'honneur des nombreuses personnalités présentes au grand restaurant de la Foire par le Président et les Membres de la Société de la Foire Internationale. Au dessert M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, porta un toast aux Chefs d'Etat des pays représentés à Luxembourg. S. Exc. M. le Baron François de Selys Longchamps, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, répondit en portant un toast à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse et aux Membres de la Famille grand-ducale.

Ajoutons ici qu'au cours de la semaine que durait la Foire du Millénaire, à laquelle de nombreux pays étaient représentés officiellement, plusieurs réceptions officielles eurent lieu. Ce furent notamment les réceptions organisées par l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne, par l'Ambassade d'Italie, par l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, par l'Ambassade de Belgique, par l'Ambassade de France et par l'Ambassade d'Autriche ainsi que par la Chambre de Commerce et la Fédération des Industriels Luxembourgeois.

A l'issue de la journée belge à la quinzième Foire Internationale de Luxembourg à laquelle prit part M. Maurice Brasseur, Ministre belge du Commerce Extérieur, le communiqué suivant fut publié :

Dans le cadre de la journée belge à la XV<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg, qui coïncide avec le Millénaire de la capitale du Grand-Duché, une délégation belge conduite par M. Maurice Brasseur, Ministre belge du Commerce Extérieur et de l'Assistance Technique, a été reçue officiellement par le Gouvernement luxembourgeois représenté par M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et de la Justice, Monsieur Emile Colling, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale et M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics.

Au cours des entretiens qui ont eu lieu à cette occasion, M. Elvinger a notamment exprimé la grande satisfaction des autorités luxembourgeoises devant la réussite évidente de cette journée belge. Il a d'autre part souligné combien est précieuse pour le Grand-Duché la collaboration franche, amicale et, tout à la fois, efficace, qui existe depuis si longtemps entre les deux pays et que les initiatives et la compréhension de M. Brasseur et de son administration ont encore renforcée au cours des dernières années. Enfin, il a déclaré que pour le Gouvernement luxembourgeois il semble évident — quels que soient l'ampleur et l'évolution des travaux d'intégration en Europe — que l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise « est et restera pour les deux pays, la cellule de base qui gardera toute son importance à l'avenir, parce que au delà les liens économiques si étroits qui nous unissent, il demeure d'autres liens non moins importants, je veux dire les liens du cœur ».

Après avoir cité en exemple l'activité du Luxembourg dans la construction de l'Europe, le Ministre Brasseur a déclaré que le texte révisé de l'accord d'Union Economique belgo-luxembourgeoise permettra, lorsqu'il sera entré en vigueur, d'adapter aux circonstances actuelles les rapports mutuels entre les deux pays. « Il ne faut jamais oublier en effet », ajouta M. Brasseur, « que les meilleurs textes ne valent que par l'esprit qui en inspire l'application. Cet esprit devrait se traduire dans la volonté d'être ensemble à l'avant-garde de la coopération dans une Europe ouverte sur le monde. Sur ce plan nous pouvons être hardiment optimistes, car le passé de notre vie commune est le meilleur garant de l'avenir ».

Un déjeuner au Ministre des Affaires Etrangères a permis aux Ministres luxembourgeois et belge de rencontrer diverses personnalités du monde économique ainsi que des fonctionnaires des administrations belges et luxembourgeoises. Le Baron de Selys-Longchamps, Ambassadeur de Belgique, ainsi que les Sénateurs d'Aspremont-Lynden, de Marneffe et Shot assistaient également à cette manifestation.

Enfin eut lieu dans le cadre de cette « Foire du Millénaire » une « Journée Diplomatique ». Voici le communiqué qui fut publié à ce propos :

Dans le cadre de la Foire Internationale de Luxembourg s'est déroulée le 31 mai une « Journée diplomatique » réunissant en dehors des représentants

de la Chambre de Commerce, de la Fédération des Industriels Luxembourgeois ainsi que des Ministères des Affaires Etrangères et des Affaires Economiques, les Conseillers et Attachés Commerciaux accrédités à Luxembourg ainsi qu'un certain nombre de représentants diplomatiques et consulaires luxembourgeois à l'étranger. Le programme comportait tout d'abord un exposé particulièrement fouillé de M. Joseph Schmit, Conseiller de Gouvernement, sur le développement de l'économie luxembourgeoise et de ses possibilités d'exportation.

M. Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, a présidé ensuite le déjeuner officiel, à la fin duquel il a rappelé, au nom du Gouvernement, l'importance vitale que l'exportation présente pour le Luxembourg, et s'est félicité de l'étroite coopération que réalisent les Gouvernements belge et luxembourgeois pour promouvoir le commerce extérieur. M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur a regretté de ne pas pouvoir participer en raison des Conseils du Marché Commun à Bruxelles.

Le programme s'est poursuivi par une visite guidée de la Foire Internationale et en particulier du pavillon consacré à la production luxembourgeoise.

La journée s'est clôturée par l'exposé extrêmement intéressant du Professeur Burnay, Directeur Général de l'Office belge du Commerce Extérieur, qui a développé le thème suivant : « L'organisation de l'Office belge du Commerce Extérieur et les possibilités que la coopération belgo-luxembourgeoise offre aux firmes luxembourgeoises. » La conférence s'est adressée plus particulièrement aux producteurs et aux exportateurs luxembourgeois dont une proportion appréciable s'est fait représenter.

Tous les participants ont souligné l'intérêt de cette journée diplomatique que l'on peut considérer comme parfaitement réussie. Sur le plan officiel et privé les rencontres ont permis une prise de conscience plus nette des moyens — sans doute insuffisamment connus jusqu'à présent — qui existent tant au Grand-Duché qu'au sein de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise pour élargir les exportations. Il convient de relever qu'en dehors de l'éminent conférencier, Monsieur Burnay, les autorités belges avaient bien voulu charger M. Raoul Doremans, Ministre plénipotentiaire au Département du Commerce Extérieur de Belgique, de les représenter.

## La « Journée des Maires et Bourgmestres des Villes et Centres de l'Ancien Duché »,

organisée dans le cadre des fêtes du Millénaire de Luxembourg

Dans le cadre des festivités du Millénaire de la Ville de Luxembourg a eu lieu le 5 mai 1963 la « Journée des Maires et Bourgmestres des Villes et Centres de l'ancien Duché ». Cette journée réunit à

Luxembourg les maires des villes qui jadis firent partie du Duché de Luxembourg, à savoir : ceux des territoires cédés à la France en 1659 par le traité des Pyrénées (Thionville, Montmédy, Ivoix-Cari-

gnan, Damvillers, Chauvency et Marville), à l'Allemagne en 1815 par le traité de Vienne (Bitbourg, Kylbourg et Saarbourg, etc.) et à la Belgique en 1839 par le traité de Londres (Province belge du Luxembourg).

Des 37 bourgmestres et maires de Belgique, de France et d'Allemagne qui avaient été invités à Luxembourg, 27 avaient pu répondre affirmativement à l'invitation du Bourgmestre de Luxembourg, à savoir les bourgmestres et maires de villes suivantes : de Belgique, ceux d'Arlon, d'Autelbas, de Bertrix, Bouillon, Chiny, Marche, Neufchâteau, Orchimont, Reuland, Vielsalm, Villers-devant-Orval et St-Vith; de France, ceux d'Avioth, de Florange, Laferté, Manderen, Marville, Mondorff, Montmédy, Richemont, Roussy et Thionville; d'Allemagne, ceux de Bitburg, Kronenburg, Kanzem, Schleiden et Neuerburg.

Les maires se rassemblaient le 5 mai en fin de matinée à la Place d'Armes autour du Bourgmestre Hamilius. Leur présence fit renaître symboliquement et moralement pendant cette journée le Duché de Luxembourg dans ses plus grandes limites.

Après un concert donné par l'harmonie municipale et des danses exécutées par le groupe folklorique « Uecht », ainsi qu'une visite guidée de la Ville de Luxembourg, un déjeuner réunissait à la Villa Vauban les maires des Villes et des Centres de l'ancien Duché.

Nous reproduisons ci-après l'allocution prononcée par M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, à l'issue de ce déjeuner :

« Messieurs et chers Collègues,

En cette année 1963, en cette année anniversaire où la Capitale du Grand-Duché, la Ville de Luxembourg, se penche, plus que jamais, sur son histoire millénaire, elle met tout en œuvre pour faire revivre pendant un court laps de temps son long passé, pour le rendre plus proche et plus compréhensible à tous ceux qui s'y intéressent.

Nous avons estimé qu'il était de notre devoir, devoir dicté par des sentiments de gratitude et de justice, d'associer à ces fêtes millénaires, les communautés urbaines, grandes ou petites, qui, au cours des siècles, ont, à titre divers, contribué à la puissance et au prestige, tant de la Ville de Luxembourg, que de ce qui fut le comté et, plus tard le Duché de Luxembourg et comté de Chiny.

La décision du Collège Echevinal que nous avons eu l'honneur de vous adresser en guise d'invitation, fait ressortir les raisons essentielles qui nous ont guidées en consacrant cette journée du 5 mai à la mémoire de ce qui fut notre patrie commune.

Au nom de la Ville de Luxembourg, je salue en vous, Messieurs, non seulement les premiers magistrats des villes et localités que vous représentez ici, mes saluts de bienvenue vont aussi aux successeurs de ceux qui, jadis, étaient fraternellement unis aux bourgeois de Luxembourg; à vos cités, à vos

bourgs qui, naguère, formaient une solide alliance avec notre ville.

Mais en dehors de cette alliance que la nécessité et des intérêts communs avaient forgée et que l'amitié avait soudée, d'autres aspects apparaissent. Des noms qui évoquent des échos sonores, des noms qui ont une résonance particulière dans l'histoire de l'ancien comté et duché de Luxembourg : Chiny, Laroche, Arlon, pour ne citer que ceux-là : Comtes de Luxembourg, de Chiny, de Laroche, marquis d'Arlon, titres de noblesse autant que de gloire pour les princes de la Maison de Luxembourg avaient inscrits dans les légendes de leurs sceaux, dans les champs de leurs blasons, qu'ils portaient à travers l'Europe entière et jusqu'au trône de l'Empire.

A côté de ces noms qui évoquent le vacarme des batailles, les splendeurs des cours impériales, d'autres noms apparaissent encore, plus modestes mais non moins importants : Clairfontaine où repose la Comtesse Ermesinde, grande dame de la Maison de Luxembourg, celle qui nous octroya nos premières libertés municipales : Orval, Avioth d'où rayonnaient et où furent conservés et cultivés, pendant les pires bouleversements les inestimables trésors de l'esprit et du cœur : la science et la charité.

D'autres liens, liens spirituels, matériels, politiques nous ont unis au cours d'une longue histoire commune, liens que le traité des Pyrénées, le Congrès de Vienne, le traité de Londres ont tranchés. Ces démembrements que nos ancêtres ont probablement ressentis comme un déchirement, considéré comme le geste arbitrale d'un prince, un caprice des chancelleries, une intrigue de la diplomatie, nous, nous les considérons aujourd'hui avec le recul nécessaire comme ayant été justes et inévitables dans le sens de l'histoire et dans le cadre de l'époque.

Unie dans un passé lointain, passé que nous évoquons aujourd'hui sans nostalgie ni regrets, séparés dans un passé proche, nous dégagerons de ce passé les claires leçons que l'histoire nous enseigne et nous les adapterons au présent et à l'avenir. „L'histoire, dit Bernard Fay, n'a de valeur que lorsqu'on la fait sortir du domaine des morts et de la poussière pour reprendre le service de l'homme". J'ajouterai que reprendre le service de l'homme, c'est, fort de l'expérience du passé, préparer dans le présent, l'avenir de la patrie humaine.

Messieurs, chers Collègues, je lève mon verre et je bois à notre patrie commune de l'avenir : l'Europe unie, et je vous souhaite un fraternel et radieux séjour dans votre vieille ville, luxembourgeoise et européenne. »

Au cours de l'après-midi les invités de la Ville de Luxembourg firent une excursion à Larochette, Diekirch, Vianden et Echternach où une réception fut offerte en leur honneur par M. Joseph Relles, Bourgmestre de la Ville d'Echternach.

La journée fut clôturée par un dîner qui eut lieu à Echternach.

## Le Memorial Day à Luxembourg

Le 30 mai se déroulèrent au cimetière militaire américain de Hamm les cérémonies traditionnelles du Memorial Day à la mémoire des soldats américains tombés au cours des deux dernières guerres mondiales.

Cette émouvante cérémonie eut lieu en présence de S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, des Membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, du Président de la Chambre des Députés, du Président et de plusieurs Membres du Gouvernement, du Président du Conseil d'Etat, du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, de plusieurs Députés, des représentants de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police, de nombreuses autres personnalités ainsi que des Présidents et des délégués d'associations patriotiques et d'anciens combattants avec leurs drapeaux.

Parmi les personnalités militaires étrangères qui assistèrent à la cérémonie du Memorial Day se trouvaient le Maréchal Alphonse Juin, le Brigadier Général Carl C. Turner, les Généraux français du Vigier, Henry-Martin et Bouvet, le Colonel Humbert de Hays, attaché militaire, naval et de l'air à l'Ambassade de France, et le Colonel Duhaze.

La cérémonie débuta par des prières dites par Mgr Jules Jost, Aumônier général de la Force Armée luxembourgeoise.

Introduit par M. J. L. Reddy, attaché culturel près l'Ambassade des Etats-Unis à Luxembourg, S. Exc. M. William Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, prononça l'allocution suivante :

« To this sacred place and on this hallowed ground we gather today to do homage to those who died that we might endure.

It has been said that each generation has its own rendezvous with destiny and these brave men had theirs in the Hurtgen Forest and in the Ardennes and before the bridge at Echternach and in a cold and lonely foxhole near Clervaux and wherever it was and at whatever disputed barricade they found the road which you and I also will one day travel.

Nothing in their lives became them more in Shakespeare's words „like the leaving of it“; for the fittest place where man can die is where he dies for man.

And die they did for man — for you and for me — for our heritage and for our institutions of freedom. Only the thought of their eternity consoles for the shortness of their lives.

Theirs was the courage of battle and of death; it should remind and fortify us with the courage for living and for remaining free.

Such courage was once remarked by John Mill when he said „a people may prefer a free government but if from indolence or carelessness or cowardice . . . they are unequal to the exertions necessary for preserving it, they are unlikely to enjoy it long“.

It was in that spirit 100 years ago this very year at the final resting place of Gettysburg that Abraham Lincoln called upon the living to rededicate themselves to the tasks so nobly advanced by the dead. And it is in that spirit that we come here today to this lovely vale among the hills many of these brave men knew so well to consecrate ourselves once again to the unfinished work remaining before us — to resolve with Lincoln that these dead shall not have died in vain and that we shall pursue with renewed and with steady purpose the aspirations and the responsibilities of the free. »

Après cette allocution M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, représentant M. le Ministre des Affaires Etrangères, prononça le discours suivant :

« Your Royal Highness,  
Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

Acting as a representative of our Minister of Foreign Affairs, who sincerely regrets not being able to attend to-day's ceremony, it is a deeply moving experience for me to extend on this occasion, on behalf of the Luxembourg Government and People, a most sincere welcome to all those who are joining me in this respectful homage of gratitude and admiration paid to the memory of these valliant soldiers, who by their ultimate sacrifice contributed to free the world from slavery and terror and to whom my country owes its liberation in a free world.

By the years, this sacred City of the Dead has got the value of a symbol of remembrance and worship and the significance of a monument of heroisme and virtue.

These men have gained a splendid and decisive victory, a victory of right and justice over brutal forces, a victory of civilization and humanity over slavery and barbarism. But they also have gained a victory over themselves, over human nature, becoming a proud and exciting example of courage, self-abnegation and altruism.

Thus they have brought to us not only peace and freedom, but a better understanding that life's ideals are to be measured in other than material things.

They have faught and sacrificed to the bitter end for the basic principles of Democracy : freedom of men and freedom of mind, enacted in the American Bill of Rights.

This day imposes us a duty in continuing the work they have begun. It is now up to us to consolidate and to maintain the rules of the democratic ideas for which these heroes have been fighting, suffering and dying.

What the future is, no man knows. The next acts of the drama of History are not yet written. What their contents will be, depends on the actors drawn from all races, from all Nations.

If we want to be completely honest with ourselves, we must admit that we are still involved in this great battle for peace and liberty.

We who have known war, are afraid of war, and we are struggling hard to succeed in preventing a new catastrophe. But the generations, who have no direct knowledge of the meaning of war, how could they use the same prudence and vigilance ?

However, the positions of leadership, now held by older people will be occupied by those who are young. The destiny of peace, the destiny of mankind will be in their hands in the years to come. It will rest upon them to decide whether there will be peace or war, life or death.

Therefore it is our duty to maintain vivid in the mind of our youth, the memory of the tragedy, that has happened because men have been weak and selfish,

So, do take your children to this Cemetery. This white patch of crosses will teach them the lessons of History.

Here they will find the examples to follow.

Men and nations of all ages had faiths and traditions, which have guided their actions, by which they have lived and for which, when occasions arose, they have, like these men, been willing to die.

There is a magnificent and glorious tradition to be handed over to the succeeding generations.

Recently, Her Royal Highness, Our beloved Grand-Duchess paid an official visit to the United States of America, the country that generously offered Her, with Her Family and the Government, asylum during the bitter years of exile. Her Royal Highness and Her distinguished suite was given a most cheerful and hearty welcome by the United States' President and the People of America, welcome that testified the strong ties of sympathy and friendship binding the great American Nation and our little country to one another. These ties are made of gratitude, loyalty, confidence and are cemented by blood, sufferings and common ideals.

And this is the second lesson that this monument, which is a monument of mutual helpfulness, spiritual solidarity and true fraternity, will teach the generations to come.

We must maintain and renew in international relations an atmosphere of mutual understanding and close co-operation and create a machinery to facilitate peaceful adjustments of differences. Instead of using brutal forces, we must cling to the principles of compromise, arbitration, mediation ... putting faith in reason as a means for the solutions of problems and conflicts arising between the Nations.

For all these reasons, Your Royal Highness, Excellencies, Ladies and Gentlemen, this is a day of deep purpose and full meaning.

Our act to-day affirms not only our gratitude and our loyalty to these dead heroes, but also our will to build a better world.

In this spirit, I salute, with recognition and devotion, the famous General PATTON, one of the

most distinguished soldiers of World War II, buried in the soil he has helped to liberate;

I salute the heroic defenders of freedom and civilisation and historic champions of virtue and faith;

I salute the strong and powerful American Nation, actively engaged in the search for peace, faithful as ever to her democratic tradition. »

Des prières furent dites ensuite par le Rabbin D' Emmanuel Bulz. Puis le Brigadier Général Carl C. Turner, du Quartier Général de l'Armée américaine en Europe, s'adressa à la nombreuse assistance pour souligner la signification du Memorial Day et rappeler le sacrifice suprême consenti par tant de héros américains tombés au cours des deux guerres mondiales:

De superbes couronnes de fleurs furent déposées devant le Monument central du cimetière militaire par S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, par S. Exc. M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au nom du Gouvernement luxembourgeois, par M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, par M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés, par le Maréchal Juin, au nom du Comité d'amitié Washington-Lafayette, et par M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Des gerbes de fleurs furent également déposées au pied du monument par la section « Rhin et Danube », la « American Overseas Memorial Day Association », la communauté protestante et le consistoire israélite à Luxembourg, la population de Hamm, les « Luxembourgeois of America », le « Luxembourg Social Club », la « American-Luxembourg Society », la « American Legion » et la « Ligue des Prisonniers Politiques et Déportés ».

Les honneurs militaires furent ensuite rendus par un détachement de la garde de l'Armée de l'Air des Etats-Unis qui tira trois salves d'honneur, tandis que furent hissées les couleurs américaines et luxembourgeoises.

Après la bénédiction par l'aumônier protestant de l'Armée américaine en Europe, le Maréchal Juin prononça une allocution au cours de laquelle il retraça la carrière militaire du Général Patton, son compagnon d'armes au cours de la seconde guerre mondiale.

La cérémonie fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux américain et luxembourgeois par la musique du corps de la garde grand-ducale.

S.A.R. le Prince quitta le cimetière militaire américain après avoir salué les personnalités civiles et militaires et après s'être entretenu un moment avec les officiers français et les représentants des anciens combattants.

Ajoutons pour terminer que S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg avait aussi déposé une gerbe de fleurs sur la tombe du Général Patton devant laquelle le Maréchal Juin s'inclina également à l'issue de la cérémonie avec S. Exc. M. Jean Vyau de Lagarde, Ambassadeur de France à Luxembourg.

# Le Centenaire de la Croix Rouge Internationale célébré à Luxembourg

Le 10 mai 1963 fut célébré à Luxembourg le centenaire de la Croix Rouge Internationale au cours d'une séance académique qui eut lieu dans le grand auditorium de Radio-Luxembourg en présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier.

Parmi la nombreuse et brillante assistance on remarquait les Membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, M. Emile Reuter, Président honoraire de la Chambre des Députés, M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. le D<sup>r</sup> Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, Mgr Jules Jost, représentant Mgr l'Evêque de Luxembourg, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, de nombreux députés et membres du Conseil d'Etat, les Chefs des Administrations de l'Etat, les membres du Collège échevinal et du Conseil communal de la Ville de Luxembourg.

Les honneurs furent faits par M. Tony Neuman, Vice-Président, M. Knaff, Directeur, et M. le D<sup>r</sup> Henri Loutsch, Secrétaire général de la Croix Rouge luxembourgeoise, M<sup>me</sup> D<sup>r</sup> Armande Putz et M. Mathias Felten, Directeur général de Radio-Télé-Luxembourg.

La séance académique était encadrée d'un programme musical exécuté par le grand orchestre de Radio-Luxembourg sous la direction du Maître Louis de Froment, qui interpréta « Léonore », ouverture N<sup>o</sup> 3 de Beethoven, et la Symphonie en ut majeur « Jupiter » de Mozart.

M. le D<sup>r</sup> Henri Loutsch prit la parole pour exposer l'histoire de la Croix Rouge. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de M. le D<sup>r</sup> Henri Loutsch :

« Il y a quatre ans, en ce même lieu, nous avons célébré le centenaire de la naissance de l'idée de la Croix Rouge, idée qui germa dans le cœur du Genevois Henri Dunant sur le champ de bataille de Solferino.

Aujourd'hui nous célébrons le centième anniversaire de la constitution officielle du mouvement de la Croix Rouge. Elle fut fondée lors de la conférence internationale qui se réunit à Genève du 26 au 29 octobre 1863 et qui est connue de nos jours sous le nom d'Assemblée Constitutive de la Croix Rouge.

Le nom de Croix Rouge est et restera éternellement inséparable de celui de Henri Dunant et il est impossible d'en parler sans évoquer la grande figure de son initiateur.

Vous vous rappelez comment cet homme au caractère noble et désintéressé, au cœur généreux et sensible assista par hasard à la bataille de Solferino et combien il fut frappé et bouleversé devant les hor-

reurs, la misère et la détresse des blessés qui s'offrit à ses yeux.

Vous rappellerai-je un court passage d'une lettre qu'il écrivit au lendemain de la bataille au général de Beaufort :

„La vue du champ de bataille n'est rien en comparaison du désespoir des malheureux qui gisent pêle-mêle sans soins, sans secours pendant un, deux et même trois jours, comme cela est arrivé, et qui se croient abandonnés. J'ai vu de vieux troupiers, de braves zouaves qui pleuraient comme des enfants; c'était à déchirer le cœur. J'en ai trouvé beaucoup oubliés dans les coins écartés des églises ou ailleurs auxquels on n'avait rien donné à manger ou à boire pendant trois jours. Plusieurs qui n'avaient pas été pansés malgré d'affreuses blessures et qui auraient pu être sauvés avec des secours plus prompts, d'autres encore qui sont restés 4 jours après un premier pansement sans recevoir un second faute de monde, presque tous nus, encore ensanglantés, couverts de mouches et de vers, gisant sur la pierre ou sur de la paille qui entrait dans les chairs, au milieu de la plus hideuse saleté et de la plus horrible odeur.”

C'est en méditant sur les souffrances infinies des hommes blessés, sacrifiés, abandonnés, devant l'indifférence des responsables qui ne voient que la gloire de la bataille, que naquit chez Henri Dunant, indigné de tant de misère, l'idée de la Croix Rouge.

Puisque l'on ne peut songer à supprimer les guerres il se pose à lui-même et au monde la question s'il n'y aurait pas moyen de fonder en temps de paix des sociétés volontaires de secours qui auraient pour but de donner ou de faire donner en temps de guerre des soins aux blessés.

Rentré d'Italie, il se décide, encouragé par des amis, à relater dans une brochure son expérience de la bataille et à y exposer ses idées. C'est ainsi que paraît en 1862 son livre célèbre : „Un souvenir de Solferino.” Vous connaissez l'intérêt et l'enthousiasme que souleva ce livre dans tous les pays.

C'est que ce livre n'est pas seulement la narration d'une bataille, mais qu'il expose dans un style simple, sans emphase ni recherche littéraire, un certain nombre d'idées et de propositions pour améliorer le sort des blessés sur les champs de bataille. D'autre part il contient une notion autrement importante et vraiment géniale. Dunant y souhaite que les Etats belligérants reconnaissent une Convention internationale et s'engagent à observer un principe supérieur, en vertu duquel les blessés des deux camps et le personnel qui les soignerait soient respectés, immunisés et neutralisés.

C'est ici que paraît pour la première fois en ce monde l'idée de la neutralité du service de santé des armées en temps de guerre.

Parmi les hommes sur lesquels le livre de Dunant fait une impression profonde se trouve un juriste genevois, qui dans la suite sera amené à jouer un rôle décisif dans la création de la Croix Rouge. Cet

homme s'appelle Gustave Moynier. Il est tout l'opposé de Dunant. Autant celui-ci est émotif, imagina-  
tif, remuant, enthousiaste, visionnaire et poète, au-  
tant Moynier est calme, froid, précis, raisonneur et  
méthodique, juriste en un mot. Ce sont ces deux  
hommes si dissemblables, mais qui se complètent  
admirablement, qui arriveront dans le courant d'une  
année après la parution du livre de Solférino à jeter  
les bases de la Croix Rouge internationale.

Moynier, qui est président de la Société genevoise  
d'utilité publique, convoque les membres de cette  
société. L'ordre du jour qui figure au programme est  
le suivant : „De l'adjonction aux armées belligé-  
rantes d'un corps d'infirmiers volontaires." La société  
nomme une commission de cinq membres pour  
l'étude de ce problème. Y figurent : un général :  
Dufour; un juriste : Moynier; deux médecins :  
Maunoir et Appia et Henri Dunant. Cette commis-  
sion se réunit pour la première fois le 17 février  
1863 et prend ce jour-là le nom de Comité Interna-  
tional Permanent. C'est l'origine du Comité inter-  
national de la Croix Rouge, qui au lieu de cinq  
membres en compte aujourd'hui une vingtaine, tous  
de nationalité suisse, qui siège toujours à Genève et  
qui est la clef de voûte de l'édifice de la Croix Rouge  
dans le monde.

Les membres de la commission rédigent un mé-  
moire exprimant les idées formulées par Dunant  
dans son livre. Ce mémoire devra être présenté au  
prochain Congrès de Bienfaisance qui doit se tenir  
à Berlin en septembre. Mais bientôt il apparaît que  
ce Congrès, pour des raisons diverses, n'aura pas  
lieu. C'est alors que Moynier suggère de convoquer  
une conférence internationale à Genève pour le mois  
d'octobre. Dans l'idée de son promoteur cette confé-  
rence devrait aboutir à l'établissement d'un texte  
ayant force de traité, signé par les gouvernements,  
ratifié par les parlements, qui introduirait dans la  
pratique de la guerre une notion nouvelle, la notion  
du devoir de la protection des blessés et de leur  
personnel soignant, médical et para-médical.

Quant on y réfléchit l'ambition d'une telle pro-  
position semble démesurée. Mêler des civils à des  
questions militaires est déjà une entreprise hardie.  
Mais de surcroît de la part d'une société privée, sans  
aucune fonction officielle, prétendre inviter des États  
Souverains à élaborer, sous l'égide de cette société,  
un texte de traité est d'une audace qui frise l'incon-  
science.

C'est ici que Henri Dunant, secrétaire du Comité,  
mettra au service de sa cause le meilleur de lui-  
même. Sans hésitation il entreprend immédiatement  
de propager ses idées et d'aller les exposer lui-même  
à travers toute l'Europe. C'est ainsi qu'on le verra à  
Berlin, à Munich, à Dresde, à Vienne, à Paris. Il se  
produit la chose étonnante que partout on le reçoit  
et on l'écoute. Ses idées trouvent un accueil favo-  
rable; les rois, les empereurs, les hommes politiques  
influents sont convaincus et lui promettent leur  
appui.

Dunant regagne Genève le 3 octobre. Grâce à ses  
efforts inlassables, grâce à son enthousiasme com-  
municatif et à ses dons de persuasion, grâce à son  
dévouement, la conférence, qui commencera 6 jours

plus tard, sera un succès extraordinaire, puisqu'elle  
réunira les représentants de 16 pays et verra la réa-  
lisation des propositions de Henri Dunant.

Il n'est pas exagéré de dire que jamais idée géné-  
reuse, certes, mais ambitieuse et révolutionnaire aura  
trouvé sa réalisation plus rapidement. A peine un  
an après la parution du livre de Dunant la confé-  
rence de Genève jette les bases du mouvement de  
la Croix Rouge.

Elle recommande la formation dans chaque pays  
de comités et d'associations de secours aux blessés  
militaires. Elle décide de convoquer une conférence  
diplomatique pour que soit reconnu officiellement  
le principe de la neutralisation des blessés et de ceux  
qui les soignent. Elle obtient du gouvernement suisse,  
en sa qualité d'Etat Souverain, l'engagement d'adres-  
ser les invitations aux autres Etats. Enfin elle adopte,  
sans que l'on sache exactement à qui revient le  
mérite de l'avoir imaginé, comme emblème la Croix  
Rouge sur fond blanc qui depuis a acquis un prest-  
ige universel.

La conférence diplomatique aura lieu en août  
1864 et le 22 août sera signé la première convention  
de Genève par les représentants de 12 pays : Bade,  
Belgique, Danemark, Espagne, France, Hesse, Pays-  
Bas, Portugal, Italie, Prusse, Suède, Wurtemberg.

Les autres Etats signeront plus tard.

L'article 2 de cette convention stipule que : „Le  
personnel des hôpitaux et des ambulances, compren-  
nant l'intendance, le service de santé, l'administra-  
tion, le transport des blessés, ainsi que les aumôniers  
participera au bénéfice de la neutralité."

Dans la suite des années d'autres conventions de  
Genève ont complété la première. Actuellement il  
y en a quatre réglant la protection non seulement  
des victimes de la guerre, des blessés sur terre et sur  
mer, mais également celle des officiers et soldats  
prisonniers et enfin, depuis la dernière guerre par  
la quatrième convention celle des populations civiles  
en territoire occupé.

Par ailleurs dans tous les pays se sont constituées  
des sociétés nationales de la Croix Rouge, du Crois-  
sant Rouge et du Lion Rouge.

C'est au cours de la guerre de 1870 que flotta  
pour la première fois sur les champs de bataille l'em-  
blème de la Croix Rouge.

C'est au cours de cette guerre que sera créé dans  
notre pays le premier Comité de secours aux blessés  
militaires. Dès le mois de février de l'année 1870  
le bureau de la Société Médicale du Grand-Duché  
avait reçu de Monsieur Moynier, Président du Comité  
International, une lettre dans laquelle il exprimait le  
vœu de voir le Grand-Duché s'associer au mouvement  
philantropique, qui en peu d'années s'était propagé  
dans tous les pays civilisés. Le bureau avait accueilli  
favorablement la demande et était décidé de faire  
à ce sujet des propositions concrètes à l'assemblée  
générale de la société.

C'est alors qu'éclate la guerre franco-allemande.  
Dans ces circonstances le bureau de la société des  
sciences médicales, conscient de ses responsabilités,  
se constitue immédiatement en Comité Provisoire et  
lance, dès le lendemain, un appel à toutes les bonnes

volontés du pays. Elles ne se font pas attendre. Deux jours plus tard se constitue un Comité National dont le comité exécutif est ainsi composé :

MM. de Scherff, président de la Chambre des députés;

Hofman, délégué du Vicaire Apostolique;

Munchen, Major Commandant;

Mersch-Wittenauer, bourgmestre de la Ville de Luxembourg;

D<sup>r</sup> Aschmann, président de la société des sciences médicales;

D<sup>r</sup> G. Fonk, secrétaire de la même société.

Le gouvernement favorise l'entreprise et dans les communes du pays se constituent des comités locaux pour accueillir des dons en argent et en nature. Le résultat de cette action fut magnifique. Durant les quelques mois que durèrent les hostilités les dons en argent atteignirent la somme de 310 000 francs, somme considérable pour un petit pays, dont le budget annuel s'élevait à 7 millions.

600 colis furent acheminés en trente-trois convois sur les différents champs de bataille. La plupart de ces convois étaient accompagnés de médecins. Trente-six médecins se dirigèrent ainsi sur Metz, Trèves, Sarrebruck, Sedan et Paris, et se mirent à la disposition des services de santé des deux armées.

Pendant les années qui suivirent la fin de la guerre on n'entendit plus parler de Croix Rouge dans notre pays et il faudra attendre la prochaine guerre pour que soit créée en 1914 la Croix Rouge luxembourgeoise.

Depuis sa fondation la Croix Rouge Internationale a considérablement élargi ses activités et, avec l'aide des sociétés nationales, elle est intervenue en temps de paix toujours et partout là où il a fallu soulager les souffrances humaines. Rappellerai-je son intervention lors de catastrophes naturelles : tremblements de terre, inondations, pour venir en aide aux populations sinistrées, ou son intervention en faveur des réfugiés de tout genre. L'activité de la Croix Rouge s'étend à des domaines aussi divers que l'organisation et l'entretien de services de transfusion, de dispensaires pour lutter contre une mauvaise hygiène alimentaire, de homes de vacances pour enfants ou mères de familles surmenées, de cours pour hygiène alimentaire, de homes de vacances pour enfants mentalement retardés, de cours de travaux artisanaux pour les enfants réfugiés, etc. En un mot la Croix Rouge prodigue son aide à ceux qui se trouvent dans la détresse, sans leur demander qui ils sont ni d'où ils viennent.

Les principes fondamentaux de la Croix Rouge comprennent l'humanité, l'impartialité, l'égalité et l'indépendance. Elle observe une stricte neutralité dans les domaines politique, militaire, religieux et philosophique. C'est grâce à l'observance de ces principes que la Croix Rouge a pu avoir dans le monde la place unique qu'elle y occupe.

L'universalité de la Croix Rouge, considérée il y a 100 ans comme un but à atteindre dans le cœur d'une poignée d'hommes, a pris forme, apportant confiance et espoir dans la vie de milliers de membres de la vaste famille des hommes.

C'est ainsi que la Croix Rouge non seulement arrive à alléger les souffrances et la détresse, mais encore, comme l'a dit Winston Churchill, à promouvoir une entente meilleure entre les peuples du monde. »

Après un intermède musical, M. le D<sup>r</sup> Emile Coling, Ministre de la Santé Publique, s'adressa en ces termes à Son Altesse Royale et aux nombreux invités d'honneur :

« Altesse Royale,

Excellences,

Monseigneur,

Mesdames, Messieurs,

Parlant de la Croix Rouge, nous pensons instinctivement au champ de bataille de Solferino. Impressionné par les horreurs dont il fut le témoin, le grand philanthrope suisse Henri Dunant prit l'initiative éminemment méritoire de créer une organisation destinée à humaniser la guerre.

L'activité primaire de cette organisation internationale se concentrait sur la réalisation de l'objectif fondamental visé par son fondateur. Aussi la première devise de la Croix Rouge „Inter arma caritas” rappelait-elle pendant de longues années son origine et caractériserait-elle de façon parfaite, tant les tendances de son initiateur que l'orientation première de son action.

Au cours des années, l'activité de la Croix Rouge s'est déplacée sur un autre champ de bataille; elle est axée de nos jours avant tout sur la lutte contre la maladie, contre la misère morale et matérielle.

La nature de l'intervention de la Croix Rouge a changé en ce sens qu'elle ne veut plus seulement soigner les blessés, adoucir le sort des victimes de la guerre et d'autres calamités mais qu'elle prend une part active dans la lutte pacifique contre tous les fléaux de l'humanité.

De ce fait la Croix Rouge est devenue une collaboratrice précieuse de toutes les instances responsables du bien-être de la population et notamment des services de la Santé Publique sur le plan national et sur le plan international.

Ses activités multiples consistent en effet à  
lutter contre les maladies contagieuses,  
seconder les efforts publics en vue d'une amélioration des conditions hygiéniques,  
combattre les sources d'infection,  
secourir les sinistrés de tout genre,  
contribuer à l'éducation de la population dans le domaine sanitaire.

Il est donc compréhensible qu'à l'occasion du centenaire de ce jour ce n'est pas au ministre de la Force armée, mais au ministre de la Santé publique que revient l'honneur de s'associer aux paroles de félicitation et de gratitude qui viennent d'être adressées à la Croix Rouge internationale et à la Croix Rouge nationale.

Qu'il me soit permis d'attirer l'attention du pays sur l'activité de notre Croix Rouge nationale dans l'intérêt de la santé publique. Je n'ai pas la prétention d'apporter des informations inédites aux partici-

pants à cette manifestation qui sont tous familiarisés avec cette activité à laquelle beaucoup d'entre eux apportent leur concours à des titres divers. Je voudrais cependant profiter de l'occasion pour présenter à l'opinion publique au moins un résumé des intéressants renseignements que la Croix Rouge a synthétisés dans son récent rapport d'activité pour l'année écoulée.

Dans le domaine de la médecine préventive, la Croix Rouge déploie une action particulièrement méritoire au service de l'enfance. Cette action est favorisée par plusieurs fondations de la part de généreux donateurs. Elle revêt une importance nationale, puisqu'elle contribue efficacement à maintenir la vitalité et l'avenir de notre petit peuple en dépit de sa faible natalité et de son évolution démographique défavorable.

Pour les tout petits la Croix Rouge entretient une quarantaine de dispensaires de nourrissons dont la fréquentation ne cesse d'augmenter. Elle organise également des cours de puériculture en particulier entre autres en collaboration avec le Ministère de la Famille. Par son centre de placement familial à Redange-sur-Attert, elle rend d'autres services éminents, en dotant des enfants orphelins ou privés de leur mère d'un foyer dans des familles nourricières au grand cœur. Enfin, la pouponnière installée dans le même chef-lieu de canton, grâce à la Fondation Félix Schröder, répond elle aussi à un véritable besoin.

Les enfants plus âgés ne sont pas négligés pour autant. A leur intention la Croix Rouge entretient un home d'enfants à Bertrange avec le concours des moyens de la Fondation de Colnet-d'Huart. Par ses colonies de vacances à Berg (Betzdorf), créée par la Fondation Edmond Muller-Tesch, dans la cité de Wiltz, à Buhlbach dans la Forêt Noire et à Coxyde sur la plage belge elle procure aussi des cures salutaires à un nombre croissant d'enfants.

Dans le domaine de la médecine curative, la Croix Rouge a bien mérité de notre communauté nationale par la création et le développement constant d'un service de la transfusion sanguine. Inauguré dès 1934, ce service a été réorganisé en 1950 suivant des conceptions modernes et permet depuis lors de sauver chaque année de nombreuses vies humaines grâce à la générosité constante de 4000 donneurs de sang.

La Croix Rouge a acquis d'autres mérites par la création de quatre sections de secouristes et d'une cinquantaine de postes de secours sur route. Pendant la seule année 1962, ces postes ont permis d'apporter les premiers secours à environ 500 victimes d'accidents de la circulation.

En passant par là aux aspects généraux de l'action sociale de la Croix Rouge, je citerai son home de convalescence et de repos au château de Colpach, créé et entretenu grâce à la Fondation Emile Mayrisch, qui constitue une réalisation remarquable. Dans le même ordre d'idées sont à signaler l'aide de la Croix Rouge aux aveugles ainsi que son aide constante aux déshérités par des moyens divers mis en œuvre avec toute la discrétion désirable.

Très importante est également la contribution de notre Croix Rouge aux actions de secours internationales en faveur des victimes de conflits ou de catastrophes à l'étranger. Pour la seule année écoulée, la Croix Rouge a pu affecter à ces fins humanitaires une somme de plus de 325 000,— francs, provenant en partie de ses propres fonds et en partie de souscriptions publiques.

Sur le terrain administratif, la Croix Rouge rend de grands services aux autorités de la Santé Publique et de l'Assistance sociale par les interventions de ses 30 infirmières-visiteuses. Celle-ci participent en permanence à des enquêtes relatives à des affaires les plus diverses et à des opérations périodiques de vaccination. Elle prennent également une part active au service médical scolaire de la plupart des communes du pays.

La Croix Rouge coopère enfin avec les instances gouvernementales s'occupant de l'éducation sanitaire de la population. Son activité en ce domaine ne se réduit pas aux cours de puériculture déjà signalés. Par des publications documentaires elle contribue encore à familiariser la population avec les problèmes d'actualité en matière de santé publique. C'est ainsi que tout récemment encore elle s'est associée à mon appel tendant à remédier à l'abus de médicaments, qui souvent sont contre-indiqués et grèvent lourdement le budget de nos caisses de maladie.

Considérées dans leur ensemble, ces activités multiples sont d'une importance que l'opinion publique se doit d'apprécier à leur juste valeur. En ce jour centenaire de la Croix Rouge internationale, l'avenir de notre Croix Rouge nationale me semble-t-il pleinement assuré.

Elle peut compter sur l'idéalisme des générations montantes grâce à sa section de la Jeunesse qui a pris un essor remarquable et déploie une activité intéressante.

Elle peut compter aussi sur la collaboration de toute la population qu'elle représente pour ainsi dire dans son intégralité. Elle réunit en effet comme membres des gens de toute situation sociale et de toutes tendances politiques et idéologiques dans un esprit de stricte neutralité au-delà des incidences de la mêlée partisane. Ainsi, dans un sentiment national analogue à celui qui les a animés pendant la dernière guerre, tous les Luxembourgeois collaborent aujourd'hui fraternellement avec leur Croix Rouge dans la lutte contre la maladie et la misère.

Cette union de tous les Luxembourgeois est scellée et illustrée par le fait que Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg a daigné assumer la présidence de la Croix Rouge. Cette Haute Présidence démontre d'une façon éclatante l'association de la Maison Grand-Ducale à cette grande œuvre humanitaire et lui confère un caractère véritablement national, en formant en même temps le plus précieux gage de son succès sans cesse grandissant.

Au nom du Gouvernement et à titre personnel, je tiens, pour terminer, à remercier la Croix Rouge pour tous les services que, pendant les quarante années de son existence, elle a rendus au Ministère de la Santé publique et à la population du pays.

Je remercie ses dirigeants, son Conseil d'administration, son Comité exécutif.

Je remercie aussi ses collaborateurs bénévoles et anonymes, en particulier ses donateurs de sang, ainsi que les milliers de donateurs qui, par leur contribution financière permettent à la Croix Rouge non seulement de maintenir mais d'intensifier d'année en

## Les Fêtes de Jumelage entre les Villes d'Arlon et de Diekirch

Après les fêtes de jumelage entre les Villes de Diekirch et d'Arlon, qui eurent lieu le 24 juin 1962 à Diekirch, la Municipalité d'Arlon avait invité à son tour M. Joseph Herr, Bourgmestre de Diekirch, les membres du Collège échevinal et du Conseil communal ainsi que les autorités de Diekirch aux cérémonies du Jumelage organisées le 26 mai à Arlon.

Du côté belge étaient présents notamment M. Ch. Simon, Bourgmestre d'Arlon, le représentant du Gouverneur, le commandant militaire de la province, le Sénateur Nothomb, Président du Groupement Ardennes-Eifel, le commandant adjoint de l'Ecole d'Infanterie, les échevins et les conseillers communaux de la Ville d'Arlon, etc.

Après le dépôt de fleurs au pied du Monument aux Morts d'Arlon, les hôtes luxembourgeois furent reçus à l'Hôtel de Ville d'Arlon où une réception fut offerte en leur honneur.

Au cours de cette réception M. le Bourgmestre Ch. Simon souhaita la bienvenue à ses invités luxembourgeois. Nous reproduisons ci-après le texte de son allocution :

« Le 24 juin 1962 se célébrait à Diekirch, avec combien d'éclat et d'amitié, le jumelage entre votre ville et la nôtre. A la vérité Diekirch se jumelait aussi avec Bitburg et Hayange. Nous aurions eu les mêmes raisons de passé historique commun de le faire nous-mêmes mais l'existence d'alliances précédentes de notre chef, était un empêchement au mariage à quatre. Mais nous avons créé avec ces deux villes des liens d'amitié qui ne pourront que se resserrer.

En ce beau mois de mai, la ville d'Arlon veut rendre à la ville de Diekirch, les gentillesques qui lui ont été prodiguées.

Il ne serait pas utile de s'étendre à nouveau sur les raisons économiques ou politiques qui ont motivé notre jumelage; elles ont été longuement exposées précédemment; j'insisterai donc uniquement sur l'amitié qui en est la vraie raison.

Les fêtes du millénaire de la ville de Luxembourg se déroulent actuellement avec faste. Le 6 mai écoulé, la Ville de Luxembourg a reçu à cette occasion des bourgmestres et maires de villes et localités ayant appartenu à l'ancien comté-duc de Luxembourg.

année ses activités multiples dans l'intérêt du peuple luxembourgeois, conformément à sa nouvelle devise :

Per humanitatem ad pacem. »

A l'issue de la séance académique une réception fut offerte par Radio-Télé-Luxembourg en l'honneur des personnalités présentes.

En raison de leur nombre, les bourgmestres des villes et communes du Grand-Duché avaient déjà fait l'objet d'une invitation antérieure. Nous avons beaucoup regretté que le grand nombre des participants n'ait pas permis, de les grouper tous en une seule réception. Nous y aurions trouvé entre autres nos amis de Diekirch et nous aurions revécu une grande journée de franche amitié.

Le Collège des Bourgmestres et Echevins de la Ville de Luxembourg avait pris à cette occasion une délibération dont les attendus méritent d'être cités en cette occasion :

„Attendu qu'à l'époque de sa plus grande étendue territoriale l'ancien comté-duc de Luxembourg et Comté de Chiny comptait un certain nombre de Villes et localités dont l'histoire est inséparable de celle de la ville et de l'ancien Comté-Duché de Luxembourg;

„Attendu que durant des siècles d'une histoire commune souvent tragique, toujours mouvementée, une étroite alliance a uni la ville de Luxembourg à ces villes et localités;

„Attendu que par delà les vicissitudes de l'histoire et malgré les frontières politiques que la raison a créées et que le cœur ignore, une amitié fraternelle lie toujours la ville de Luxembourg à ces villes et localités;

„Attendu que ces villes et localités portent des noms qui évoquent la gloire de la prodigieuse maison des Comtes et Ducs de Luxembourg . . . »

Mais tout ce qui dans les attendus que je viens de lire vise les rapports de la ville de Luxembourg avec nos villes reste vrai dans les rapports directs entre nos cités.

L'histoire de nos villes est inséparable et ces siècles de vie commune ont forgé ce caractère et cet esprit luxembourgeois auquel Diekirch et Arlon participent de la même façon.

Il nous est donc possible de conclure comme le Collège de Luxembourg à l'existence de l'amitié fraternelle entre nos villes, malgré les vicissitudes de l'histoire, ou peut-être à cause d'elles, et malgré les frontières politiques que la raison a créées et que le cœur ignore.

Dans la chaleur de la réception de la capitale du Grand-Duché, nous avons pu percevoir d'une façon très sensible, combien était profonde l'amitié entre nos pays, entre nos populations.

Et cette amitié nous sommes heureux de pouvoir la matérialiser un peu plus encore et la rendre plus proche en resserrant celle qui existe déjà entre nos villes.

La participation si représentative de la population de Diekirch nous fait en même temps le plus grand honneur et le plus grand plaisir. C'est grâce au contact répété entre toutes les couches de nos populations qu'elles en arriveront à se connaître et à s'estimer. Cette délégation de la Ville de Diekirch y contribuera très largement. Je remercie toutes les autorités qui, pour représenter leur ville, ont bien voulu faire ce déplacement chez nous. Croyez que nous en sommes très flattés et très honorés.

Je veux saisir encore cette occasion de remercier Monsieur le Bourgmestre Herr et ses édiles communaux pour la gentillesse dont ils ont fait montre vis-à-vis de la Ville d'Arlon, lorsque nous avons fait appel à leur obligeance lors de la visite de nos souverains à Arlon. Leur matériel de décoration nous a été d'un précieux secours, je tiens à souligner leur geste.

Mesdames, Messieurs,

Je ne crois pas que nous devions prolonger beaucoup les discours, les paroles passent, les actes restent et c'est par ceux-ci surtout que nous voulons prouver notre amitié réciproque.

Tous mes collègues du conseil communal et collègue échevinal et la population d'Arlon se joignent à moi pour saluer la belle délégation de la ville de Diekirch et lui souhaiter la bienvenue en notre ville.

Que Monsieur le Bourgmestre Herr veuille bien accepter en guise d'hommage de la ville, cette plaquette représentant les armes de la ville d'Arlon.

C'est un artiste régional qui l'a réalisée. Peut-être dans votre très bel Hôtel de Ville, trouverez-vous place pour ce souvenir d'une ville sœur, souvenir qui par ses couleurs, rappellera aussi celui du magnifique passé luxembourgeois, qui est en communauté le nôtre. »

Voici le texte du discours prononcé ensuite par M. Joseph Herr, Bourgmestre de Diekirch, en réponse à M. le Bourgmestre d'Arlon :

« En acceptant avec beaucoup de plaisir cette belle plaquette représentant les armes de la Ville d'Arlon, qui trouvera certes une place d'honneur dans notre Hôtel de Ville, je vous prie, Monsieur le Bourgmestre Simon, d'accepter en échange quelques publications récentes sur notre ville où vous trouverez le mieux le fonds de nos pensées et le miroir de notre ville.

Le 24 juin 1962, les représentants d'Arlon et de Diekirch ont pris sur le parvis du Palais de Justice à Diekirch l'engagement solennel de maintenir les liens permanents entre leurs municipalités, de favoriser en tous domaines les échanges entre leurs habitants pour développer par une meilleure compréhension mutuelle le sentiment vivant de la fraternité européenne.

Cet engagement, expression de la volonté commune de nos populations est réaffirmée et confirmée

en ce moment par un acte officiel à l'Hôtel de Ville d'Arlon, au cœur de la cité amie.

Puis-je remercier d'abord tous ceux qui ont contribué à cette belle œuvre et à leur tête votre sympathique bourgmestre M. Charles Simon, dont l'enthousiasme pour l'idée du jumelage fut encourageante dès le premier contact et la garantie du succès.

Le conseil municipal d'Arlon ayant ratifié à bref délai à l'unanimité l'offre d'amitié, votre comité de jumelage très dynamique réussit bien vite à enraciner et populariser l'idée de l'Union.

Ceci était facilité par maints traits communs, prédestinant nos deux villes à ce jumelage.

Si Arlon peut être considérée à bon droit comme la plus ancienne ville de Belgique, il en doit être autant de Diekirch pour le Grand-Duché, qui, avec son „Deiwelselter", monument mégalithique, possède certes la plus vieille tradition de la région.

Sans vouloir entraver par cela le „Millénaire" de notre capitale, qui fut aussi la vôtre, il est certain que l'originalité de nos deux villes remonte aux temps préhistoriques.

Tout comme les monuments exhumés à Arlon au XVI<sup>e</sup> siècle font revivre, suivant votre éminent et regretté historien A. Bertrang „d'une manière saisissante la civilisation à l'époque gallo-romaine", les découvertes et fouilles récentes à Diekirch prouvent encore que l'église à laquelle Diekirch redoit son nom, fut construite dès le début du moyen âge sur un temple romain.

Comme on peut voir de nos jours les cimes de notre Härebiërg, des points culminants servaient déjà à l'époque gallo-romaine à la transmission de signaux et partant à la communication entre nos devanciers.

Diekirch et Arlon ayant reçu leurs franchises au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, ces deux villes évoluèrent humblement, mais heureusement au sein du comté, puis Duché de Luxembourg. Villes franches d'abord et Bonnes Villes dans la suite, elles députèrent aux Etats du Duché.

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, vos ancêtres signaient leurs actes du sigillum communitatis Arlunensis, les nôtres avec le sigillum libertatis in Diekirchen, conservé d'ailleurs à nos jours.

Si nos anciennes franchises se ressemblaient, il y avait pourtant certaines divergences dans le statut de nos deux cités.

Arlon était administrée par un magistrat composé du corps des échevins, présidé par le justicier, de concert avec le centenier, c'est-à-dire bourgmestre et les maîtres des métiers ou corporation d'artisans.

A Diekirch, il y avait par contre une nette séparation du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire non seulement pour la ville mais pour toute la prévôté de Diekirch.

A part cette particularité, due au type d'affranchissement, nous trouvons les mêmes fonctions, la même organisation urbaine sous l'ancien régime.

La population roturière, où l'élément aristocratique faisait défaut de part et d'autre était stationnaire et sensiblement égale dans les deux villes.

Suivant Berträng, la population arlonaise se composait en majeure partie d'artisans, de boutiquiers et d'agriculteurs, humbles travailleurs, qui tous portaient, non sans quelque fierté, le titre de bourgeois.

Pour Diekirch, un de ses plus illustres enfants, le président de la Chambre des Députés, ancien Ministre d'Etat, M. Joseph Bech s'exprima ainsi : Ce qui frappe l'esprit, c'est la pauvreté de nos ancêtres, au point qu'on est autorisé à dire que le plus fortuné d'entre eux, n'avait guère plus d'aisance que le plus humble des habitants de la ville d'aujourd'hui.

Faut-il rappeler qu'au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle, le marquisat et la prévôté d'Arlon confinait la prévôté de Diekirch. Rien d'étonnant que les rapports, surtout commerciaux étaient vivants et soutenus et que les marchands des deux villes fréquentaient réciproquement les trois ou quatre foires que le souverain leur avait accordées pour subvenir aux lourdes charges et malheurs dont nos ancêtres eurent à souffrir du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle.

Anciennes bourgades de paysans, artisans et commerçants, Arlon et Diekirch deviennent toutes les deux — après leur séparation, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, des centres administratifs judiciaires et culturels importants.

Le francique, dialecte haut allemand, introduit chez nous au V<sup>e</sup> siècle, est resté à nos jours le langage et le lien commun. Rien n'est d'ailleurs plus tenace que la langue et si le fond de la population arlonaise est resté fidèle au luxembourgeois, il faut espérer que notre jumelage contribue à la conservation de cet héritage linguistique.

N'est-il pas intéressant de rappeler qu'au moment de la séparation en 1839 par la volonté des grands, indépendante de la volonté du peuple, un de nos plus éminents citoyens, Nicolas Watlet, membre du Congrès de 1830, petit-fils de notre dernier prévôt de Diekirch vint s'établir à Arlon en qualité de procureur du Roi, comme pour symboliser la continuation de nos rapports.

Ce n'est pas le hasard qui a fait donner à une des routes principales de votre cité le nom de notre ville. Ce fut certes le résultat de rapports continus et amicaux. Nous en étions fiers dans le passé, nous le sommes toujours.

Je tiens à exprimer encore une fois ma profonde joie et satisfaction sur ce jumelage, approuvé par nos populations.

Je suis convaincu que des premiers contacts ressortiront des liens permanents entre nos populations, nos sociétés et spécialement notre jeunesse. Cette dernière collaboration doit prospérer de plus en plus pour élargir les horizons de cette jeunesse prédestinée à abolir en fait les frontières artificielles qui entravent encore nos relations.

Si des siècles durant, on a procédé à une politique de division, la construction de l'Europe à l'échelle continentale doit se faire par la volonté commune de nos peuples afin de garantir la paix et la prospérité de nos cités.

Voilà mon vœu ardent pour que vive Arlon et notre Jumelage Arlon - Diekirch. »

A l'issue de la réception à l'Hôtel de Ville les personnalités belges et luxembourgeoises se rendirent dans la salle des fêtes de l'Athénée royal où eut lieu le vernissage d'une grande exposition de peintures, de sculptures, de céramiques, de porcelaines et d'objets d'art, présentés par des artistes d'Arlon et de Diekirch.

A l'issue d'un déjeuner une fête musicale et folklorique eut lieu à la place Léopold en présence d'une nombreuse foule. C'est au cours de cette manifestation que M. Ch. Simon, Bourgmestre d'Arlon, remit officiellement les clefs de sa Ville au Bourgmestre de Diekirch en gage d'amitié envers la Ville de Diekirch.

Nous reproduisons ci-dessous le texte de l'allocution de remerciement prononcée à cette occasion par M. Joseph Herr :

« C'est avec un réel plaisir et une vive reconnaissance que j'accepte au nom de la ville de Diekirch, les clefs de la Ville d'Arlon, gage symbolique d'amitié et d'union de nos deux villes.

Permettez-moi aussi de remercier tous ceux, qui se sont rassemblés en cette belle place d'Arlon pour fêter avec nous la seconde phase du jumelage Arlon-Diekirch.

Cette assistance nombreuse est pour nous la preuve éclatante que la conception du jumelage correspond à une aspiration profonde de nos populations et ressort de la volonté commune de faire tomber les barrières et frontières artificielles, établies contre le gré et l'intérêt des peuples.

Vous tenez à approuver ainsi publiquement que les temps sont révolus où nos destins furent forgés d'après les ambitions et conceptions politiques de quelques puissants et que nous voulons disposer de nous-mêmes, de notre avenir, de l'Europe qui a besoin de s'unir pour survivre.

Cet appel s'adresse à chacun de nous et l'action repose sur chacun de vous, elle est basée sur nos familles et nos communes, cellules primaires de notre vie communautaire.

Tout à l'heure, en votre Hôtel de Ville, au cœur même de votre Cité, les bourgmestres entourés de leurs échevins, conseillers municipaux et délégués des deux villes, ont réaffirmé l'engagement solennel du jumelage pris à Diekirch le 24 juin 1962.

Nous avons choisi Arlon, vous avez accepté Diekirch pour symboliser et réaliser la fraternité européenne sur le plan communal.

Nombreux sont les liens qui nous unissent : passé historique, population parente, structures similaires, mêmes noms de famille, gloires et déboires communs, mais avant toute cette langue, qui est et restera l'expression de notre culture commune et de l'esprit luxembourgeois.

Godefroid Kurth a dit des Arlonaises qu'elles étaient heureuses, parce que les Arlonais étaient de bons maris, ce qui est certes de bon augure pour l'union de nos villes.

Le choix des partenaires s'explique par une affinité, une sympathie naturelle, qui ne se raisonne pas, mais qui existe parce que c'est l'un et parce que c'est l'autre.

Il est significatif qu'une de vos rues principales porte le nom de Diekirch et qu'un jour, au 19<sup>e</sup> siècle, la brasserie de Diekirch, notre industrie principale avait choisi Arlon comme siège social.

Arlon, ville prospère par la clairvoyance de ses dirigeants, visible pour nous sur sa belle colline du sommet de notre Härebiërg, a toujours été pour nous une ville attractive.

La gaité légendaire de sa population, l'allure de cette ville pleine de vie ont certes contribué au choix de notre jumelage.

Laissez-moi vous dire aussi que la première année de notre union nous a fait apprécier encore davantage notre choix. Nous sommes ainsi heureux de pouvoir vous dire : Arlonais et Arlonaises, venez chez nous, comme nous venons chez vous — notre population, nos sociétés — et avant tout notre jeunesse.

L'union de nos villes est heureusement encadrée par l'union de nos dynasties.

J'espère en conséquence que notre jumelage prospère, pour votre bonheur et pour le nôtre.

Vive Arlon et notre jumelage ! »

## Le Congrès International de l'Union des Résistants pour une Europe Unie à Luxembourg

Du 23 au 26 mai 1963 a eu lieu à Luxembourg le « Congrès International de l'Union des Résistants pour une Europe Unie », auquel prirent part une soixantaine de personnalités de la Résistance de douze pays d'Europe occidentale.

Les congressistes furent les hôtes de la Haute Autorité de la CECA, de la Ville de Luxembourg et de l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeoise.

Les travaux du congrès furent ouverts par une séance académique en présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Des discours furent prononcés à cette occasion par M. Alphonse Osch, ancien Ministre, Président de l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeoise, Vice-Président du Bureau International de l'Union des Résistants pour une Europe Unie, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, M. P. O. Lapie, Membre de la Haute Autorité de la CECA, et M. Jean Kreher (France), Président de l'U.R.E.U.

L'Union des Résistants pour une Europe Unie déposa des gerbes de fleurs au Monument du Souvenir, sur la tombe du Général Patton au cimetière militaire américain de Hamm ainsi que devant la « Croix de Hinzert », à l'occasion de la Journée Nationale de la Résistance.

Rappelons que c'est la seconde fois que l'Union des Résistants pour une Europe Unie siège à Luxembourg, la première réunion ayant eu lieu du 23 au 25 février 1957 dans notre capitale.

### LES RESOLUTIONS DU CONGRES

1. *La lutte contre le néo-nazisme et les criminels de guerre impunis.*

L'Union des Résistants pour une Europe Unie (U.R.P.E.) groupant des personnalités de la Résistance de 12 pays d'Europe occidentale, réunie en

congrès à Luxembourg du 23 au 25 mai 1963, félicite le Comité, auquel elle apporte sa contribution des experts de l'Union Internationale de la Résistance et de la Déportation (U.I.R.D.) „pour la lutte contre le néo-nazisme” de la vigilance qu'il manifeste pour dénoncer les résurgences du nazisme et du fascisme et les criminels de guerre impunis.

### *Pèlerinage d'anciens SS à Munster Eifel*

Elle s'élève contre la mise sur pied par d'anciens SS allemands, flamands, wallons, néerlandais, français et hongrois (en exil), d'un rassemblement en Allemagne fédérale, à Munster Eifel, les 8 et 9 juin 1963, et prie les autorités allemandes de prendre les mesures nécessaires pour en empêcher le déroulement.

Elle s'associe aux démarches entreprises déjà dans ce but auprès du Chancelier Adenauer par la Section allemande de l'U.R.P.E. et le Comité d'Action de la Résistance française.

Elle demande que l'interdiction concernant la rencontre de Munster Eifel soit étendue à la manifestation internationale que la HIAG (organisation des anciens SS allemands) se propose d'organiser à Hammeln en Basse-Saxe en septembre prochain.

### *L'affaire Verbelen*

L'U.R.P.E. proteste contre l'octroi à l'ancien commandant SS Verbelen, arrêté à Vienne en 1962, de la nationalité autrichienne qui lui vaut d'échapper définitivement à la condamnation prononcée contre lui par contumace en Belgique après la guerre.

Elle rappelle que Verbelen est responsable d'avoir, en sa qualité de chef du service de sécurité de « De Vlag », ordonné de nombreuses exécutions et arrestations de citoyens belges qui ont fait plus de 100 victimes.

Elle souhaite que soient formellement démentis des bruits selon lesquels Verbelen pourrait prochainement bénéficier d'une libération provisoire et demande instamment aux autorités belges, d'une part, et à la Résistance autrichienne, d'autre part, d'intervenir sans retard à Vienne pour empêcher, le cas échéant, l'exécution d'une décision aussi scandaleuse. (Sur demande télégraphique à Vienne le ministère autrichien des affaires étrangères a fait part au congrès que Verbelen a été arrêté et mis à la disposition du juge d'instruction.)

#### *L'arrestation de Rajakovic*

L'U.R.P.E. adresse à Simon Wiesenthal, présent à son congrès, membre du Comité des experts de l'U.I.R.D. pour la lutte contre le néo-nazisme, ses félicitations fraternelles pour l'arrestation, obtenue grâce à ses inlassables recherches, de l'ex-adjoint de Eichmann, Rajakovic, détenu aujourd'hui à Vienne, et qui, sous le faux nom de Raja, était devenu à Milan, à la tête d'une entreprise prospère, un des principaux agents d'affaires des pays de l'Est.

Elle rappelle que Rajakovic fut notamment mêlé à l'arrestation et à la déportation des Juifs d'Autriche, des Pays-Bas et de Hongrie.

Elle s'inquiète de la carence des autorités de Hongrie, de Pologne et de Tchécoslovaquie qui, malgré des démarches réitérées, n'ont pas, jusqu'ici, fait parvenir à la justice autrichienne les preuves qu'elles détiennent des crimes dont Rajakovic s'est rendu coupable.

#### *Les criminels de guerre impunis*

L'U.R.P.E. considère que tout doit être mis en œuvre pour que les auteurs impunis d'atrocités et de crimes innombrables commis au cours de la dernière guerre soient traduits en justice.

Elle dénonce spécialement la protection dont jouissent, malgré les démarches entreprises officiellement selon les cas par l'Allemagne fédérale, l'Autriche et la Belgique pour obtenir leur extradition, les anciens tortionnaires d'Auschwitz Mengele en Amérique du Sud et Schumann au Ghana, les criminels de guerre Skorzeny et Degrelle en Espagne, et le Général SS Rauf au Chili.

Elle invite tous les pays qui ont pris part à la lutte contre Hitler à faire auprès des gouvernements intéressés des démarches pressantes afin que ces criminels de guerre ne puissent échapper au châtiment que la Justice exige.

#### *2. Appel à l'Union Soviétique pour la réunification des familles*

L'Union des Résistants pour une Europe Unie (U.R.P.E.) groupant des personnalités de la Résistance de 12 pays d'Europe occidentale, réunie en congrès à Luxembourg du 23 au 25 mai, s'associe aux démarches entreprises par de nombreuses familles, d'Israël notamment, auprès des autorités soviétiques pour obtenir que leurs proches vivant en URSS ou dans les pays de l'Est puissent, selon le désir qu'ils ont exprimé, les rejoindre.

Elle demande à l'U.R.S.S. et aux pays de l'Est de mettre fin aux drames de la séparation que connaissent, depuis près de 20 ans, ces hommes et ces femmes qui, pour la plupart, furent en butte aux persécutions des nazis et ont lutté courageusement dans la Résistance pour que triomphent la Justice et la Liberté.

#### *3. Remerciements*

L'Union des Résistants pour une Europe Unie (U.R.P.E.) adresse au Gouvernement luxembourgeois, à la Ville de Luxembourg, à la Haute Autorité de la CECA et à l'Union des Mouvements de Résistance luxembourgeois ses vifs remerciements pour l'accueil qu'ils lui ont réservé à l'occasion de son congrès.

Elle félicite la CECA et ses dirigeants des tâches essentielles qu'ils remplissent au bénéfice de l'Europe et dont le succès et le développement importent grandement à l'édification rapide d'une véritable communauté européenne.

#### *4. Prochain congrès de l'U.R.P.E.*

L'Union des Résistants pour une Europe Unie (U.R.P.E.) réunie à Luxembourg du 23 au 25 mai 1963 a décidé de tenir à Bruxelles, en 1965, son prochain congrès qui coïncidera avec le 10<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.

Elle a chargé son secrétariat général et sa section belge d'en assurer la préparation et de chercher spécialement à y associer, aussi largement que possible, la jeunesse européenne.

#### *5. Election du Bureau International*

À l'issue de ses travaux, le congrès de l'Union des Résistants pour une Europe Unie (U.R.P.E.) réunie à Luxembourg du 23 au 25 mai 1963 a élu à l'unanimité le Bureau International de l'U.R.P.E. dans la composition suivante :

Président : Jean Kreher;

Vice-Présidents: Martini-Mauri (Italie), Alphonse Osch (Luxembourg), Alphonse Juge (France), Frédéric Bauthier (Belgique), Vincent Boon (Pays-Bas), le Général Nicolopoulos (Grèce), le Colonel Schou (Danemark);

Secrétaire Général : Hubert Halin (Belgique);

Trésorier Général : Maurice Thiriart (France);  
Délégué Général à la Propagande : Giafranco Romanello (Italie);

Directeur Administratif : Albert Le Roy (Belgique).

#### *6. Poursuites des criminels de guerre*

Le Congrès de l'U.R.P.E. rend les Gouvernements d'Allemagne fédérale et d'Autriche attentifs au fait que les poursuites contre les criminels de guerre nazis ne seront plus possibles postérieurement à juin 1965 à moins que certaines mesures procédurales ne soient prises auparavant.

Le Congrès de l'U.R.P.E. demande à ces Gouvernements d'engager dès maintenant des poursuites contre les criminels de guerre, sur la base des listes

établies, afin que la prescription soit interrompue et pour que puissent être poursuivis et jugés les criminels qui viendraient à être découverts après 1965.

### 7. La Résistance et l'Europe

L'Union des Résistants pour une Europe Unie réunie en congrès international à Luxembourg les 23, 24 et 25 mai 1963,

restant fidèle à la résolution déjà prise par elle en février 1957 à Luxembourg même,

enregistre avec satisfaction les progrès accomplis dans la construction de l'« Europe Unie » par des réalisations dont en 1957 elle saluait les projets : Euratom et Marché Commun.

Se réjouit d'une réconciliation franco-allemande dont, dès sa création en 1955, elle a pour sa part proclamé la nécessité, dont mieux encore elle a conscience d'avoir jeté les premières bases par l'indispensable regroupement préalable de ceux qui, des deux côtés du Rhin, avaient mené le dur combat contre l'Hitlérisme et enduré les mêmes épreuves.

Rappelle cependant que dans cette Europe fraternelle dont les résistants de 1940-1945 ont rêvé pour leurs fils, il ne saurait exister au bénéfice de quiconque une suprématie, de nature à mettre en péril les légitimes intérêts des moins grands.

Face maintenant à une conjecture que trop d'atermoiements, voire d'intrigues, rendent incertaine l'U.R.P.E., composée d'hommes et de femmes qui, en une heure grave, ont déjà su choisir entre la résignation et le combat, n'hésite pas à proclamer à nouveau les principes et les buts qui lui paraissent essentiels :

1° L'Europe Unie n'est pas, dans la pensée de ses promoteurs, une arme offensive dirigée contre d'au-

tres peuples. Elle se doit en conséquence de rester en premier lieu largement ouverte à ceux qui expriment le désir sincère de la rejoindre et en acceptent loyalement la charte.

2° Dans cet esprit elle se doit d'offrir toujours une large possibilité d'association aux moins favorisés et, plus spécialement, aux jeunes Etats africains.

3° Le critère qui, au sein du continent européen, reste seul valable est, sur le plan politique, l'acceptation sans réserves des règles sacrées proclamées par la « Convention Européenne des Droits de l'Homme » ratifiée enfin par tous.

4° Ayant préféré le risque à la soumission les Résistants n'ont pas vocation de neutres. Ils réprouvent les équivoques du « neutralisme ». Leur Europe restera résolument « engagée » dans le camp de la liberté.

5° Sans préjudice de la nécessaire fusion, dans l'immédiat, des exécutifs des trois communautés européennes, l'U.R.P.E. affirme enfin, une fois de plus que les peuples intéressés ne sauraient être maintenus plus longtemps en dehors de l'édification de l'Europe Unie. Une consultation démocratique s'impose d'urgence pour l'élection au suffrage universel d'un Parlement européen responsable.

#### En conséquence :

Consciente de la gravité de l'heure, fidèle à la mission qu'elle s'est donnée pour tâche d'accomplir, l'U.R.P.E. fait solennellement appel aux hommes libres de la vieille Europe pour que, dans le respect des patries traditionnelles, tombent les méfiances et les préjugés qui paralysent encore l'édification d'une Nation nouvelle, apte, dans la foi d'une jeunesse retrouvée, à recueillir toutes les promesses de l'avenir.

## Nouvelles de la Cour

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 1<sup>er</sup> mai 1963 annonce qu'à l'occasion de la Naissance de Son Altesse Royale le Prince Guillaume, des listes d'inscription sont déposées au Palais à Luxembourg et au Château de Berg. \*

Le 20 mai 1963, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Grand-Duc héritier ont reçu en audience Son Eminence le Cardinal Alfrink, Archevêque d'Utrecht.

## Conseil de Gouvernement

### Réunions durant le mois de mai

Durant le mois de mai 1963, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

La réunion du 10 mai 1963 était consacrée à l'examen des modalités d'application de l'arrêté

grand-ducal du 22 avril 1963 portant nouvelle fixation et réglementation du salaire social minimum.

Il a en outre eu un échange de vues sur les problèmes économiques et sociaux actuels et il a délibéré sur des questions concernant la canalisation de la Moselle.

Au cours des réunions des 13 et 17 mai 1963, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur l'avant-projet de loi d'orientation agricole.

Lors de la séance du 24 mai 1963, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des problèmes de protection nationale ainsi que sur des questions d'administration interne.

## Nouvelles diverses

### *Création d'un parc naturel germano-luxembourgeois.*

Le 4 mai 1963 a eu lieu à Vianden l'assemblée constitutive d'une association germano-luxembourgeoise qui a pour but de promouvoir la création d'un parc naturel germano-luxembourgeois, situé sur la frontière entre le Grand-Duché et la Rhénanie-Palatinat, sur les deux bords des rivières Our et Sûre.

Ce parc d'une superficie de 710 kilomètres carrés s'étend de l'extrême pointe Nord-Est du Grand-Duché jusque dans la région de Rosport. La superficie de la partie luxembourgeoise est de 340 kilomètres carrés, celle de la partie allemande 370 kilomètres carrés.

Le territoire du parc naturel est délimité au Luxembourg par les localités de Beaufort, Berdorf, Clervaux, Consdorf, Diekirch, Echternach, Grundhof, Heinerscheid, Hosingen, Rosport, Stolzembourg, Troisvierges et Weilerbach, et sur le territoire allemand par les localités de Arzfeld, Bollendorf, Daleiden, Dasburg, Echternacherbrück, Ernzen, Ferschweiler, Holsthum, Irrel, Körperich, Mettendorf, Minden, Neuerburg, Prumzurlay, Ralingen, Roth-sur-Our, Sinspelt et Wolfsfeld.

A la séance académique d'ouverture de cette assemblée constitutive prirent part de nombreuses personnalités parmi lesquelles on remarquait S. Exc. M. von Mumm, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg, M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et Sciences, M. Emile Schaus, Ministre de l'Éducation Nationale, M. Fritz Duppré, Secrétaire d'État de Rhénanie-Palatinat, les « Landräte » de Trèves, Prum et Bitbourg, le Baron Nothomb, Président du Groupement « Ardennes-Eifel », M. Georges Wagner, Président de la section luxembourgeoise du Groupement « Ardennes-Eifel », Victor Abens, Bourgmestre de Vianden, M. Joseph Relles, Bourgmestre d'Echternach, plusieurs autres bourgmestres des communes du Nord du pays, plusieurs députés, etc.

L'association germano-luxembourgeoise pour la création du parc naturel est placée sous le patronage du Groupement « Ardennes-Eifel ». D'après les statuts, l'association sera présidée à tour de rôle par M. Konrad Schulbach, « Landrat » de Trèves, Président de l'association « Parc naturel de l'Eifel du Sud », et par M. Georges Wagner, Président de la section luxembourgeoise du Groupement « Ardennes-

Au cours de la réunion du 31 mai 1963, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur la promotion 1963 dans les ordres nationaux, sur notre régime de protection contre le chômage ainsi que sur la question de la lutte contre la pollution des eaux.

Le Conseil de Gouvernement a également eu un échange de vues sur les problèmes économiques et sociaux actuels.

Eifel ». Le secrétariat a été confié à M. Meyer, Bourgmestre d'Echternacherbrück, où se trouve également le siège de la nouvelle association.

### *Fédération Internationale des Journalistes*

Le Comité Exécutif de la Fédération Internationale des Journalistes s'est réuni à Luxembourg du 6 au 10 mai sous la présidence de M. Max Nef.

Le Comité a marqué son accord sur l'affiliation de l'Association de la Presse Congolaise (Léopoldville) et du Syndicat de la Presse de Madagascar sous réserve de ratification par le 7<sup>e</sup> Congrès Mondial de la F. I. J. qui se tiendra à Vichy en 1964. La Fédération groupe actuellement environ 50 000 membres appartenant à 200 organisations de journalistes professionnels de 25 pays dans quatre continents.

Le Comité a procédé à un large échange de vues sur l'action menée par la Fédération dans le domaine de l'aide aux journalistes dans les pays en voie de développement. Plusieurs membres du Comité Exécutif ont fait rapport sur les missions qu'ils ont effectuées dans ces pays. Le Comité a mis au point certains projets se rapportant à la formation professionnelle des journalistes et le développement des moyens d'information en Afrique. A ce propos, il a été confirmé que l'action menée par la F.I.J. revêt un caractère strictement apolitique et purement professionnel.

Le Comité Exécutif a également été informé des suites qui ont été réservées aux prises de position de la F.I.J. à l'égard de plusieurs cas récents d'atteinte à la liberté de la presse et du journaliste. Il s'agit notamment de poursuites entamées par la justice italienne contre des journalistes autrichiens qui avaient écrit des articles sur la question du Tyrol du Sud (Haut-Adige), la saisie de l'hebdomadaire allemand « Der Spiegel » et l'arrestation de certains de ses rédacteurs et l'emprisonnement de deux journalistes britanniques qui avaient refusé de divulguer la source de leurs informations.

Dans ce dernier cas, le Comité a pris maintenant la décision d'en appeler au premier ministre britannique, afin de libérer le confrère B. Mulholland, actuellement encore en prison. Un télégramme de sympathie est envoyé au confrère condamné.

Le Comité Exécutif a émis la déclaration suivante en conclusion de sa réunion à Luxembourg :

« La F. I. J. qui défend les intérêts moraux et matériels des journalistes dans le monde entier, déplore le manque de compréhension pour les problèmes touchant l'Afrique et l'Asie dont il a été fait preuve lors de la récente conférence afro-asiatique à Djakarta.

La F. I. J. ne peut garder le silence lorsqu'elle constate que les intérêts légitimes des journalistes dans les pays en voie de développement sont utilisés à des fins politiques. En sa qualité d'organisation non-politique, la F. I. J. s'est toujours attachée à promouvoir la dignité, le traitement et les conditions de travail des journalistes et à défendre la liberté de la presse. Dans les résolutions publiées à Djakarta il n'est nullement fait mention de ses objectifs fondamentaux.

La F. I. J. s'est également préoccupée des procédés anti-démocratiques des organisateurs de la conférence. Le Comité directeur de cette conférence ne comporte pas de représentants de l'Inde et de l'URSS, qui sont toutes les deux nations importantes en Asie. Les délégués soviétiques n'ont obtenu que le statut d'observateur. Le chef de la délégation soviétique qualifiait la conférence d'anti-démocratique et d'incompréhensible. En outre, certains pays avaient été invités, mais ils ne furent pas autorisés à suivre les travaux lorsque leur délégué se présentait à Djakarta.

Les intérêts véritables des journalistes dans les pays en voie de développement ne peuvent être défendus que par des organisations qui ont pour but de défendre la liberté de l'expression et de la promotion des intérêts professionnels et la dignité des journalistes. »

Ajoutons ici qu'en marge des travaux du comité exécutif de la Fédération Internationale des Journalistes un dîner fut offert en l'honneur des congressistes par M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Madame Pierre Werner.

Les congressistes furent également salués au cours de la séance d'ouverture de leur réunion à Luxembourg par M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, des Arts et des Sciences.

Une réception fut en outre offerte en l'honneur du comité exécutif par la Haute Autorité de la CECA. Les congressistes furent encore les hôtes à dîner de l'Administration communale de la Ville de Luxembourg.

Au cours d'une visite à travers le pays, des réceptions furent offertes en l'honneur des congressistes par M. le Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, M. le Directeur de Mondorf-Etat, par la Coopérative de Wellenstein, le Syndicat d'Initiative de la Moselle, à Grevenmacher, et M. le Bourgmestre de la Ville d'Echternach. Les membres du comité exécutif de la Fédération Internationale des Journalistes furent également salués à Echternach par M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics.

\*

#### *Visite à Luxembourg de M. Allan Green.*

Le 8 mai 1963 M. Allan Green M. P. Minister of State, Board of Trade, a effectué une visite de courtoisie à Luxembourg. A cette occasion il a été reçu au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur par M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes, au nom du Gouvernement luxembourgeois.

M. le Ministre Green qui était accompagné par M. l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg, ainsi que par M. Wraight, conseiller commercial et M. Belan, a procédé avec M. le Ministre Elvinger et avec plusieurs hauts fonctionnaires luxembourgeois à un échange de vues amical et informel sur quelques problèmes relatifs aux relations commerciales anglo-luxembourgeoises. Ont été évoqués en outre différents aspects de la collaboration internationale dans le domaine des Communautés Européennes.

L'échange de vues a porté également sur des questions touchant l'acier et le charbon, l'agriculture, le tourisme et la politique économique suivie au Grand-Duché.

Après un déjeuner offert par le Gouvernement luxembourgeois au restaurant du Golf-Club grand-ducal, déjeuner auquel s'étaient jointes des personnalités des milieux économique et industriel, le Ministre anglais et ses collaborateurs se sont rendus à Esch-sur-Alzette pour visiter sous la conduite de M. le Directeur Diederich, l'usine d'Arbed-Schiffange.

Dans la soirée M. Allan Green était l'hôte à dîner de S. Exc. M. Geoffrey William Aldington, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg.

M. Allan Green a quitté Luxembourg le 9 mai à destination de Bruxelles.

\*

#### *Journée commémorative de la Libération et de l'Armistice.*

Le 8 mai l'« Association des Anciens Combattants Luxembourgeois 1939-1945 et des Forces des Nations Unies » a commémoré la journée de la Libération et de l'Armistice.

Dans la matinée des gerbes de fleurs furent déposées au pied du Monument aux Morts de la Force Armée, du Monument du Soldat français inconnu au cimetière Notre-Dame, sur les tombes des aviateurs britanniques au cimetière de Hollerich ainsi que sur la tombe du Général Patton au cimetière militaire américain de Hamm.

A 10 heures un service religieux fut célébré en l'église St-Michel par M. l'Abbé Jacques Schmit, curé-doyen, en présence de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, des Membres du Corps diplomatique, du Président de la Chambre des Députés, du Président et de plusieurs membres du Gouvernement, de chefs des Administrations de l'Etat, du représentant de Mgr l'Evêque de Luxembourg, des autorités municipales, des représentants des corps constitués ainsi que de trois fortes délégations des divers mouvements de résistance et des anciens combattants avec leurs drapeaux.

A l'issue du service solennel un imposant cortège se dirigea vers la Place de la Constitution où, aux sons de la « Sonnerie aux Morts » exécutée par la musique de la garde grand-ducale, M. Albert Stoltz, Président de l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations Unies, déposa une gerbe de fleurs devant le Monument du Souvenir.

L'exécution de l'hymne national clôtura cette émouvante cérémonie.

\*

#### *Les Américains d'origine luxembourgeoise à Luxembourg.*

Le 10 mai deux avions « Air France » ayant à leur bord 217 Américains d'origine luxembourgeoise, membres du « Luxembourg American Social Club » de Chicago, sont arrivés à l'aéroport du Findel. Les Américains qui sont venus visiter le Grand-Duché à l'occasion des fêtes du Millénaire de la Ville de Luxembourg, furent accueillis à leur arrivée par M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et du Tourisme, un représentant du Ministre des Transports, Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, M. Leo Joseph Reddy, Secrétaire près l'Ambassade des Etats-Unis à Luxembourg, représentant S. Exc. M. l'Ambassadeur Rivkin, le Président et les membres du comité de l'American-Luxembourg Society.

Un très nombreux public assistait à l'arrivée des Américains d'origine luxembourgeoise auxquels M. le Ministre Paul Elvinger et le Président de l'American-Luxembourg Society souhaitèrent une très cordiale bienvenue à Luxembourg.

Les Américains d'origine luxembourgeoise resteront un mois dans leur pays d'origine où l'American-Luxembourg Society a établi à leur intention un programme varié et intéressant.

Rappelons que ce groupe d'Américains fut reçu en audience au Palais grand-ducal le jour de son arrivée par Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse. Plusieurs réceptions furent également offertes en leur honneur, notamment par S. Exc. Mgr l'Evêque de Luxembourg et M. le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

\*

#### *Baptême du Fokker F-27 « Friendship » de la LUXAIR.*

Le 12 mai a eu lieu à l'aéroport du Findel à Luxembourg la cérémonie de baptême du nouvel appareil Fokker F-27 « Friendship » de la Compagnie luxembourgeoise d'aviation « LUXAIR », qui porte le nom de « Prince Henri ».

En effet S. A. R. le Prince Henri est le parrain du nouvel avion. S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, accompagné du petit Prince Henri, assista à la cérémonie du baptême à laquelle prirent part M. Pierre Grégoire, Ministre des Transports, M. Fernand Lœsch, Président du Conseil d'Administration de la « LUXAIR », entouré des membres du Conseil et du Directeur de la « LUXAIR », ainsi que de nombreuses autres personnalités.

Mgr Jean Hengen, Vicaire Général, représentant Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, procéda à la bénédiction du nouvel appareil qui fut ensuite visité par Monseigneur le Grand-Duc héritier et le Prince Henri.

Une réception réunissait ensuite les personnalités dans les salons de l'aéroport.

\*

#### *Congrès économique Benelux.*

Les 17 et 18 mai 1963 a eu lieu à Namur le XVII<sup>e</sup> Congrès Economique Benelux placé sous la présidence du baron Snoy et d'Oppuers.

Voici le texte des résolutions adoptées par le congrès à l'issue de ses travaux :

Le XVII<sup>e</sup> Congrès Economique Benelux, réuni à Namur les 17 et 18 mai 1963

conscient de la nécessité de promouvoir l'unité économique de Benelux dans le cadre de l'Europe intégrée;

convaincu que cette unité est indispensable non seulement pour des raisons politiques d'équilibre interne de l'Europe, mais aussi pour trouver des solutions nouvelles aux problèmes d'harmonisation et d'intégration qui n'ont pas encore été abordés dans un cadre plus large;

— considère qu'il faut rechercher l'élaboration d'information et l'établissement de contacts fréquents tant sur le plan des institutions gouvernementales que sur celui des associations professionnelles, des institutions universitaires et scientifiques et des entreprises, et que les données statistiques de Benelux doivent être systématiquement réunies et publiées;

— recommande que sur la base d'information objective et complète une attitude commune des gouvernements de Benelux soit arrêtée dans la Communauté européenne, notamment pour favoriser l'accélération institutionnelle et organique de la construction de l'Europe;

— estime que dans le domaine de la politique agricole les solutions aux problèmes de rationalisation et d'amélioration des structures seraient largement facilitées à partir d'une harmonisation plus large des prix payés aux producteurs et d'un échange plus systématique d'informations, notamment entre les organismes professionnels agricoles;

— que, dans le domaine des échanges industriels et commerciaux, les entreprises confrontées avec une concurrence grandissante des autres pays européens doivent prendre des initiatives nouvelles pour bénéficier pleinement des avantages que la position géographique de Benelux leur assure, et pour atteindre, notamment par voie d'association ou de fusion, les dimensions adaptées au marché européen;

que dans le domaine monétaire et financier, la création d'un marché financier libre de toutes entraves doit être poursuivi, non seulement par l'harmonisation des politiques des gouvernements et des banques centrales, mais encore par l'action

des entreprises et le développement de leurs initiatives communes.

Ajoutons ici que le discours de clôture du Congrès Economique Benelux fut prononcé par M. Lambert Schaus, Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne, sur le thème suivant : « Considérations sur le rôle du Benelux dans la Communauté Economique Européenne. »

\*

#### *Requiem à la mémoire des Membres défunts de la Famille grand-ducale.*

Le 20 mai a eu lieu à la Cathédrale de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Grand-Duc héritier, un Requiem à la mémoire des Membres défunts de la Famille grand-ducale.

Ce service religieux fut célébré par M. l'Abbé Fr. Rasqué, Curé de la Cathédrale. Dans le chœur avaient pris place S. Exc. Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, S. Exc. Mgr Silvio Oddi, Nonce Apostolique, et S. Eminence le Cardinal Alfrink d'Utrecht.

Parmi les personnalités civiles, militaires et religieuses qui assistèrent à ce service religieux on remarquait les Membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, les représentants des Corps constitués, etc.

A l'issue du service religieux Leurs Altesses Royales, accompagnées des personnalités civiles et religieuses, se rendirent à la crypte de la Cathédrale où S. Exc. Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, bénit les tombeaux des Membres défunts de la Famille grand-ducale.

\*

#### *Manifestation Européenne à Luxembourg.*

Le 27 mai a eu lieu à Luxembourg une soirée commémorative organisée par le Mouvement Européen de Luxembourg à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire du Congrès de La Haye qui, en 1948, prit l'initiative de lancer le grand mouvement en faveur d'une Europe unie.

Au cours de cette manifestation deux conférences furent faites l'une par M. Gérard Jaquet, ancien Ministre français et Vice-Président de l'Organisation française du Mouvement Européen, sur le thème « Bilan Européen », l'autre par S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, sur le sujet suivant : « Le Luxembourg face à l'Europe. »

Les deux orateurs furent vivement applaudis par une nombreuse assistance parmi laquelle on remarquait les Ambassadeurs des Pays-Bas, de Grande-Bretagne, de la République Fédérale d'Allemagne et les représentants des Ambassades de France et des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, M. Albert Coppé, Président en exercice de la Haute Autorité de la CECA, M. Emile Reuter, Président d'honneur de la Chambre des députés et Président d'honneur

du Mouvement Européen de Luxembourg, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. Nicolas Margue, ancien Ministre, M. Pierre Pescatore, Ministre plénipotentiaire, Mgr Jean Hengen, Vicaire Général, plusieurs Conseillers de Gouvernement, des représentants de la Chambre des Députés, du Conseil d'Etat et d'autres corps constitués.

M. Arthur Calteux, Président du Mouvement Européen du Luxembourg, prononça une courte allocution d'introduction et présenta les deux conférenciers à l'assistance.

A l'issue de la soirée commémorative S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, donna une réception en l'honneur des nombreuses personnalités présentes.

\*

#### *Réunion ministérielle Benelux à Luxembourg.*

Le Groupe de travail ministériel du Benelux pour les Questions sociales et la Santé publique s'est réuni le 27 mai 1963 à Luxembourg. Assistaient à cette réunion, qui était présidée par Monsieur E. Colling, Ministre luxembourgeois du Travail, de la Sécurité sociale et de la Santé publique, MM. E. Leburton, Ministre belge de la Prévoyance sociale, J. Custers, Ministre belge de la Santé Publique et de la Famille, G. M. J. Veldkamp, Ministre néerlandais des Affaires sociales et de la Santé Publique, B. Roolvink, Secrétaire d'Etat néerlandais des Affaires sociales et de la Santé Publique, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires des trois pays.

Les Ministres responsables des questions sociales ont eu un échange de vues concernant l'application de l'art. 118 du Traité de Rome ainsi qu'au sujet de l'évolution de la politique de leurs départements respectifs depuis la réunion du 25 février 1963.

Les Ministres ayant la Santé publique dans leur compétence, ont établi un projet de réponse pour le Comité de Ministres à la Recommandation du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux du 26 février 1963, relative aux mesures à prendre en vue du contrôle des effets nocifs des médicaments.

Dans le cadre de leurs travaux relatifs à la suppression, dans le délai prévu par le Traité d'Union, des entraves aux échanges commerciaux intra-Benelux de denrées alimentaires, les Ministres ont établi un nombre de projets de Règlements Benelux visant l'harmonisation des législations en question des trois pays. Ces projets, qui seront soumis à l'approbation du Comité de Ministres, ont trait aux produits suivants : matières colorantes pour les denrées destinées à l'alimentation humaine; cacao et chocolat; féculs ou amidons et poudres pour pudding; miel et produits similaires; conserves de lait.

Le Groupe de travail ministériel a décidé d'entamer, lors de sa prochaine réunion, l'examen d'un deuxième groupe de denrées alimentaires.

En outre, les Ministres ont examiné le texte de deux projets de Recommandations à soumettre au Comité de Ministres et qui ont pour but de faciliter le libre échange de viandes sur le territoire du Bene-

lux. Ces projets concernent l'harmonisation des législations en matière d'estampillage de viande fraîche destinée au trafic intra-Benelux et le certificat vétérinaire accompagnant les viandes destinées au trafic intra-Benelux.

\*

#### La Journée de la Résistance.

Le 27 mai a été célébrée à Luxembourg la traditionnelle « Journée de la Résistance ». A l'issue d'un service religieux à la Cathédrale de Luxembourg un cortège se rendit au cimetière Notre-Dame où une imposante cérémonie eut lieu en présence de S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, du Corps diplomatique, du Président d'honneur de la Chambre des Députés, de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et de nombreuses autres personnalités ainsi que des délégations des diverses associations patriotiques et des anciens combattants avec leurs drapeaux.

Tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts » S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagné du Président et du Secrétaire général de l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois, déposa une superbe couronne de fleurs devant la « Croix de Hinzert ». L'Union des Résistants pour

une Europe Unie fleurissait également à cette occasion la « La Croix de Hinzert ».

La cérémonie fut clôturée par une allocution de circonstance prononcée par M. Alphonse Osch, suivie de l'exécution de l'hymne national.

\*

#### Le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques.

Par une loi du 9 juillet 1962 fut créé un Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques (STATEC) par la fusion de deux anciens services du Ministère des Affaires Economiques : le Service d'Etudes et de Documentation Economiques, créé par un arrêté grand-ducal du 27 juillet 1945, et l'Office de la Statistique Général qui fut institué par une loi du 25 juin 1900.

Plusieurs initiatives très utiles ont déjà été prises en vue de perfectionner les services du STATEC. C'est ainsi qu'on vient de compléter les statistiques traditionnelles du « Bulletin Economique », publié depuis de nombreuses années, par des « Indicateurs rapides divers » de la conjoncture qui permettent de suivre de près l'évolution de la situation économique du pays. Nous nous proposons de reproduire périodiquement, s'il y a lieu, dans notre Bulletin ces « indicateurs rapides ».

#### Indicateurs rapides divers

10 mai 1963

	Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<i>Emploi</i>							
Ouvriers occupés au total dans l'industrie (au 1 <sup>er</sup> du mois)	1962	44 326	44 481	45 217	46 488	47 806	48 375
	1963	44 194	43 732	43 898	45 600		
Ouvriers étrangers occupés dans l'industrie (compr. dans les chiffres préc.)	1962	12 115	12 271	13 113	14 307	15 554	16 128
	1963	12 294	11 982	12 157	13 637		
<i>Production sidérurgique (1000 t)</i>							
Extraction de minerai de fer	1962	616 724	539 347	600 200	539 442	491 935	470 220
	1963	516 398	479 789	696 027			
Fonte	1962	307 120	282 523	319 522	296 383	297 937	288 807
	1963	305 443	274 520	294 001	287 154		
Acier brut	1962	325 925	310 258	354 572	332 295	334 404	329 437
	1963	341 661	314 507	428 472	330 321		
Produits laminés	1962	256 642	253 401	280 462	260 009	263 556	261 569
	1963	265 970	243 993	266 675	268 770		
<i>Commerce et transport</i>							
Nombre de wagons chargés sur le réseau CFL	1962	20 083	18 737	22 127	20 634	22 805	22 443
	1963	20 744	19 908	22 511			
Importation d'autos de tourisme et de véhicules industriels	1962	581	669	825	869	880	699
	1963	503	558	872			
Nombre des appareils de radio nouvellement déclarés	1962	1 149	835	395	412	1 158	971
	1963	1 079	871	897			
Nombre des appareils de télévision nouvellement déclarés	1962	271	237	86	121	597	127
	1963	650	504	532			
<i>Finances</i>							
Dette à court et à moyen terme	1962	3 011	3 187	3 176	3 179	3 167	3 065
	1963	2 950	2 949	2 954	2 952		
Dépôts bancaires à vue	1962	7 915	7 540	7 384	7 107	7 306	7 390
	1963	8 006	7 748	7 736			
Dépôts bancaires d'épargne	1962	7 465	7 528	7 541	7 557	7 588	7 630
	1963	8 391	8 450	8 492			

## La production luxembourgeoise d'énergie électrique en 1962.

Du rapport annuel de la Société de Transport d'Énergie Électrique du Grand-Duché de Luxembourg (SOTEL) sur l'exercice 1962 il ressort qu'à une régression assez appréciable de la production d'énergie électrique au pays a correspondu une progression tout aussi notable de la consommation de cette même énergie.

La quantité d'énergie électrique produite par l'ensemble des usines sidérurgiques luxembourgeoises, dont le transport est assuré par la SOTEL, s'est élevée à 1 389 043 610 kWh, soit une diminution de 4,25 pour cent par rapport à la production de 1961. L'utilisation annuelle de l'ensemble des centrales des usines a atteint 83,33 pour cent.

Les échanges entre les usines et les réseaux limitrophes se sont chiffrés à 157 556 033 kWh, contre 84 826 787 kWh en 1961, ce qui signifie une augmentation très sensible de 85,74 pour cent. Cette quantité d'énergie électrique s'est composée de : 148 474 875 kWh à l'importation, contre 36 826 071 kWh en 1961 (augmentation de 111 648 804 kWh ou 303,18 pour cent).

9 081 158 kWh à l'exportation, contre 84 000 716 kWh en 1961 (diminution de 38 919 558 kWh ou 81,08 pour cent).

En considérant la production des usines, le solde des échanges avec l'étranger ainsi que la production des centrales hydro-électriques gouvernementales et les petites centrales 15 kV, la consommation totale du pays en énergie électrique s'est élevée en 1962 à 1 574 638 634 kWh, augmentant donc de 77 427 903 kWh ou 5,17 pour cent. Il en résulte une consommation spécifique par tête d'habitant de 4 921 kWh. Ce dernier chiffre nous place au 2<sup>e</sup> rang mondial après la Norvège 9 350 kWh; dépassant les États-Unis 4 800 kWh; la Suisse 3 550 kWh; la Grande-Bretagne 2 620 kWh; l'Allemagne Occidentale 2 210 kWh; la France 1 670 kWh; la Belgique 1 600 kWh; l'Italie 1 200 kWh.

En raison de la mauvaise hydraulicité en 1962, les fournitures totales de courant des usines au Gouvernement ont été portées à 176 105 588 kWh, soit une augmentation de 21,28 pour cent sur les fournitures en 1961. La consommation totale des Services Publics a été de 213 306 895 kWh; elle a augmenté de 18 841 167 kWh ou 9,68 pour cent par rapport à l'année précédente. Cette énergie a été fournie par :

les usines sidérurgiques : 167 105 588 kWh (78,34 pour cent contre 70,85 pour cent en 1961);

les centrales hydro-électriques gouvernementales : 43 037 402 kWh (20,18 pour cent contre 27,29 pour cent en 1961);

les centrales 15 kV : 3 163 905 kWh (1,48 pour cent contre 1,86 pour cent en 1961).

La pointe de puissance a été de 45 651 kW, déterminant une utilisation de 4 673 heures contre 4 673 heures en 1961. Ont par-

ticipé à cette pointe : les usines à raison de 35 584 kW, (77,95 pour cent), les centrales hydro-électriques gouvernementales à raison de 9 665 kW (21,17 pour cent) et les centrales 15 kV à raison de 402 kW (0,88 pour cent).

\*

Le 10 mai notre compatriote M. Paul Cloos, chargé de recherches à l'Université de Louvain, a fait une conférence à Paris sur le sujet suivant : « Volume hydraté de l'ion et échange ionique. » M. Cloos a fait cette conférence à la tribune du Groupe Français des Argiles lors d'une journée d'études organisée par le Centre National de la Recherche Scientifique. C'est la seconde fois que notre compatriote était invité par le même groupement scientifique. L'année passée M. Cloos avait présenté en effet une note préliminaire sur « L'état de valence du Calcium absorbé sur une montmorillonite ».

\*

## Exposition Numismatique.

Dans le cadre des festivités du Millénaire de la Ville de Luxembourg une Exposition Numismatique Nationale, dénommée « Dix Siècles de Monnaies au pays de Luxembourg », a eu lieu à la Villa Vauban à Luxembourg du 11 au 26 mai 1963.

Cette remarquable exposition avait été organisée par le Cercle numismatique du Grand-Duché de Luxembourg. Elle était placée sous le haut patronage de M. Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement, de M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et Sciences, et de la Municipalité de la Ville de Luxembourg.

Cette exposition réunissait les monnaies ayant circulé aux différentes époques de notre histoire, à partir de nos premiers comtes jusqu'à nos jours, ainsi que des monnaies celtiques et romaines trouvées au Luxembourg et qui datent de plus de deux mille ans.

Voici l'ordre chronologique dans lequel les monnaies furent exposées :

Monnaies celtiques trouvées au Titelberg; Monnaies romaines trouvées au Luxembourg; Abbaye d'Echternach et monnayage des comtes de Luxembourg; Le numéraire de Jean l'Aveugle et de Charles IV; Fiefs luxembourgeois au moyen âge; Époque du gros de Wenceslas I<sup>er</sup> et des engagistes; Monnaies des princes régnants et prélats luxembourgeois frappées à l'étranger; Époque bourguignonne et espagnole; Le règne de Louis XIV de France à Luxembourg; Époque autrichienne; Luxembourg, Département des Forêts; L'époque hollandaise et le rattachement au « Deutscher Zollverein »; Le monnayage grand-ducal de 1854 à 1963; Essais de monnaies luxembourgeoises de la série grand-ducale; Médailles et jetons luxembourgeois; Décorations luxembourgeoises; Projets de monnaies de l'artiste Julien Lefèvre et de M<sup>me</sup> Julien Lefèvre.

\*

*Réforme des traitements des Fonctionnaires  
de l'Etat.*

Au cours de la séance de la Chambre des Députés du 23 mai 1963, à l'issue d'une longue discussion,

le projet de loi fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat a été adopté par 31 voix contre 15.

## Le Mois en Luxembourg (mois de mai)

1<sup>er</sup> mai : Au Château de Betzdorf naît un enfant princier qui portera le nom de Prince Guillaume.

La localité mosellane de Remerschen invite à sa traditionnelle « Journée du Vin ».

2 mai : A la Galerie Jos. Beffa à Luxembourg l'artiste-peintre luxembourgeois Ingo Eisen expose une série d'œuvres récentes.

Une délégation de la « Société des Naturalistes et des Archéologues du Nord de la Meuse » rend visite à la Métropole du Fer du Grand-Duché.

3 mai : A l'occasion du Millénaire de la Ville de Luxembourg, la Caisse d'Épargne de l'Etat émet une médaille commémorative en or.

A la tribune du Jeune Barreau à Luxembourg Maîtres René Farthouat et Jean Claude Mercier, avocats à la Cour de Paris, font des discours sur les thèmes respectifs : « Eloge du Bâtonnier Maurice Ribet » et « Le procès de Joseph Cailiaux en Haute Cour. »

Au nouveau Théâtre à Esch-sur-Alzette l'Harmonie Municipale placée sous la direction de M. Arnould Tanson donne un concert symphonique dont le programme comporte des œuvres de Bach, Beethoven, Charpentier, de Boeck, Dvorák et Holst.

4 mai : Dans la Capitale du Grand-Duché débutent les festivités religieuses annuelles de l'Octave en l'honneur de Notre-Dame, Consolatrice des Affligés.

A l'Établissement Pôle-Nord à Luxembourg le « Cercle Symphonique » d'Esch-sur-Alzette placé sous la direction de M. Pierre Cao exécute des œuvres du répertoire classique.

A Vianden, assemblée constitutive d'une association pour la création d'un parc naturel germano-luxembourgeois situé sur la frontière entre le Grand-Duché et le Land « Rhénanie-Palatinat », sur les deux bords des rivières Our et Sûre.

5 mai : Dans le cadre des festivités du Millénaire de la Ville et du Pays de Luxembourg les Maires des Villes et des Centres de l'ancien Duché se rencontrent dans la Capitale du Grand-Duché actuel.

A la salle de conférence du Secrétariat du Parlement Européen, réunion du Comité Exécutif de la Fédération Internationale des Journalistes.

A l'Orangerie du Parc de Mondorf-État un bureau de poste temporaire avec cachet oblitérant spécial fonctionne dans l'enceinte de l'Ex-

position Philatélique « Exphimo 1963 » organisée par l'Association de la Philatélie Constructive.

6 mai : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les Jeunesses Musicales et les Amitiés Italo-Luxembourgeoises invitent à un concert de musique de chambre donné par l'ensemble « L'Estro Concertante ».

8 mai : L'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois 1939-1945 et des Forces des Nations Unies commémore la journée de la Libération et de l'Armistice.

9 mai : A la Galerie d'Art Municipale à Esch-sur-Alzette l'artiste-peintre luxembourgeois Jos. Sonnen expose une série d'œuvres récentes.

10 mai : En présence de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier et de nombreuses personnalités de la vie publique luxembourgeoise le centenaire de la Croix Rouge Internationale est célébré par une séance académique au grand auditorium de Radio-Luxembourg.

11 mai : Dans le cadre des festivités du Millénaire de la Ville et du Pays de Luxembourg une exposition numismatique nationale dénommée « Dix siècles de monnaies au pays de Luxembourg » est inaugurée à la Villa Vauban.

12 mai : A l'aéroport du Findel se déroulent les cérémonies de baptême d'un nouvel avion Fokker F-27, acquis par la compagnie luxembourgeoise d'aviation « Luxair » et qui portera le nom du Prince Henri.

13 mai : Au Château de Betzdorf, cérémonie du baptême de S.A.R. le Prince Guillaume, né le 1<sup>er</sup> mai 1963.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg M. Mauro Cresco Frare, professeur, fait une conférence ayant pour thème : « La mission européenne de Venise. »

14 mai : A la Galerie Bradtké à Luxembourg l'artiste-peintre Jean Mulders expose une série d'œuvres récentes.

15 mai : A la Galerie Paul Bruck, exposition d'un groupe d'artistes-peintres et de sculpteurs luxembourgeois (Junius, Kolbach, Colette et Joseph Probst, Wercollier).

16 mai : Dans la Métropole du bassin minier les sapeurs-pompiers du canton d'Esch tiennent leur congrès annuel.

17 mai : Au grand auditorium de Radio-Luxembourg l'orchestre de la Station et la chorale mixte du Conservatoire exécutent, avec le concours en soliste du soprano Marilyn Tyler, des œuvres de Francis Poulenc et du compositeur luxembourgeois J.-P. Kemmer.

18 mai : La Galerie Horn à Luxembourg expose des lithographies de Paris de Braque, Chagall, Miro, Giacometti, Bazaine, Ubac, Palazuelo, Challida, Fiedler, Kandinsky et Léger.

19 mai : L'octave en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg, Consolatrice des Affligés, est clôturée par la grande procession finale à travers les rues de la Ville Haute.

20 mai : En l'église Cathédrale à Luxembourg un service religieux est célébré pour les Membres défunts de la Famille grand-ducale.

A Mondorf-les-Bains débute le 7<sup>e</sup> festival international d'échecs avec la participation du maître soviétique Taimanow.

21 mai : A l'Auditorium de la Villa Louvigny le Cercle de la CECA invite à un concert donné par l'orchestre de chambre de Radio-Luxembourg avec le concours du violoniste Pierre Doukan. Au programme : des œuvres de Bach, Mozart et Vivaldi.

22 mai : A l'Établissement Pôle-Nord à Luxembourg l'Association des Ciné-Amateurs invite à une soirée cinématographique avec projection d'une sélection des meilleurs films amateurs de la production mondiale.

Dans le cadre des festivités du Millénaire l'Union des Sociétés de Chant offre à la Place d'Armes un concert vocal et instrumental consacré à des œuvres de compositeurs et d'auteurs luxembourgeois.

23 mai : Ouverture à Luxembourg du Congrès International de l'Union des Résistants pour une Europe Unie.

Au Limpertsberg la XV<sup>e</sup> Foire Internationale dite « Foire du Millénaire » est solennellement inaugurée en présence de Leurs Altesses Royales

Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

A Luxembourg, grand concours international de chant et de musique organisé par l'Union Grand-Duc Adolphe.

24 mai : Grand concert symphonique donné par l'Ensemble Musical de Limpertsberg au Théâtre Municipal avec la participation du Quintette à Vent de la « Staatliche Hochschule für Musik » de Sarrebruck. Au programme des œuvres de Henry Purcell, Heinrich Konietzky, Franz Danzi et W. A. Mozart.

25 mai : A la Galerie d'Art Municipale d'Esch-sur-Alzette l'artiste-peintre belge Frans Minnaert expose une série d'œuvres récentes.

26 mai : A Pétange l'Union des Passeurs et Filiéristes du Luxembourg célèbre sa traditionnelle « Journée Commémorative » en l'honneur et à la mémoire des passeurs victimes de leur activité patriotique clandestine sous l'occupation nazie.

27 mai : A Luxembourg est célébrée la traditionnelle « Journée de la Résistance » en présence de S.A.R. Monseigneur le Prince, de nombreux notables de la ville et du pays ainsi que des délégations des diverses associations patriotiques et des anciens combattants.

Au Foyer Européen le Mouvement Européen de Luxembourg invite à une manifestation commémorative du 15<sup>e</sup> anniversaire du Congrès de La Haye qui, en 1948 prit l'initiative de lancer le grand mouvement en faveur d'une Europe Unie. Conférenciers de la soirée : M. Gérard Jacquet, ancien Ministre français, vice-président de l'Organisation française du Mouvement Européen, et M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois.

28 mai : Au grand auditorium de la Villa Louvigny l'Orchestre de Radio-Télé-Luxembourg placé sous la direction de Louis de Froment donne le premier concert de gala prévu à son programme des « Concerts du Millénaire » au profit de la Clinique pour Enfants. Soliste de la soirée : David Oistrakh.

30 mai : Au cimetière militaire américain de Hamm se déroulent les cérémonies traditionnelles du Memorial Day à la mémoire des soldats américains tombés au cours des deux guerres mondiales.